Sélestat
Alsace Centrale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 28 FEVRIER 2019
Conseillers en exercice : 33
Sont présents : 27
Absents excusés : 6
Absents avec procuration : 6

Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2019 et fixation des taux d'imposition communaux de la fiscalité directe locale pour 2019

Rapport n° 748

Secteur concerné :	Finances de la commune
Pôle :	Ressources et modernisation
Service instructeur :	Gestion comptable et budgétaire
Rapporteur :	Jean-Pierre HAAS

Face à un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales, le Conseil Municipal avait fixé des objectifs de gestion lors des orientations budgétaires 2015. Depuis lors, ces derniers impliquent le respect d'engagements forts en termes de gestion et de maîtrise de la pression fiscale. Clairs et transparents, ils servent de cadre aux constructions budgétaires annuelles et aux prospectives produites depuis 2015.

Initialement prévus pour la période 2015-2018, la construction budgétaire 2019 s'est une nouvelle fois appuyée sur ces objectifs afin de garantir une situation financière saine. Le budget 2019 respecte ainsi les engagements pris en termes de bonne gestion, comme en témoigne le niveau des ratios d'épargne et de solvabilité de la Ville.

Ainsi, l'épargne de gestion s'établit à 3,5 M€. La Capacité d'Autofinancement atteint un niveau tout à fait satisfaisant en s'établissant à un montant de 3,1 M€.

Par ailleurs, le désendettement de la Ville se poursuivra en 2019. En effet, après une baisse de plus de 3,7 M€ depuis le 1er janvier 2014, l'encours de dette devrait à nouveau diminuer en 2018, avec un montant d'emprunt à souscrire en 2019 inférieur au remboursement en capital de la dette prévue sur le même exercice.

Ces bons résultats sont obtenus sans augmentation d'impôts, grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics. L'évolution des dépenses de fonctionnement est ainsi contenue à + 1,7% en 2019 (soit + 1,2 % hors dépenses liées à l'organisation de la biennale d'Art Contemporain), alors même que la nouvelle bibliothèque humaniste fonctionnera pour la première fois sur une année pleine depuis son ouverture. Cette gestion sérieuse qui exclut tout dérapage financier n'altère en aucune manière la qualité du service public rendu à l'ensemble des Sélestadiennes et Sélestadiens.

Elle permet avant tout de poursuivre la mise en œuvre d'un projet résolument axé sur l'attractivité et le rayonnement de la Ville.

Aussi, après l'ouverture réussie de la nouvelle Bibliothèque Humaniste en 2018, cette ambition se traduira en 2019 par une accélération des inscriptions budgétaires allouées à des opérations d'aménagement stratégiques. On retrouvera ainsi le réaménagement du quartier Gare, avec un objectif de travaux revu à 5,6 Millions d'euros d'ici 2020, dont une inscription de 1,3 M€ sur l'exercice 2019. Des inscriptions pour la requalification des infrastructures sportives du secteur Charlemagne sont également prévues, avec une enveloppe de 1 M€ de travaux inscrits en deux ans, dont 400 K€ en 2019. S'ajouteront à ces crédits, 600 K€ d'ores et déjà inscrits pour la réfection du gymnase de l'ESPE.

Les investissements déployés pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie des habitants se traduiront également par d'autres inscriptions conséquentes comme une enveloppe de 800 K€ au total pour permettre l'installation d'un espace de jeux extérieurs à la Piscine des Remparts. C'est ainsi que 540 K€ de crédits nouveaux seront dégagés sur ce projet résolument tourné vers un public familial et pour cette piscine qui fêtera ses 10 ans en 2019. On retrouvera aussi un montant de 300 K€ pour soutenir la réalisation d'un multiplexe cinématographique en zone sud ainsi que l'amorce budgétaire pour la réalisation des accès à la nouvelle caserne des pompiers.

Au global, 5,3 M€ d'investissement sont inscrits au budget primitif 2019, dont 3,9 M€ autofinancés. Avec les inscriptions supplémentaires prévues en cours d'exercice et présentées lors des orientations budgétaires, ce n'est pas moins de 7,1 M€ qui seront injectés sur le territoire communal en 2019.

La note de présentation jointe à la présente délibération détaille la structure et les caractéristiques majeures du budget principal et des budgets annexes pour 2019 en complément de la maquette budgétaire officielle.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable
de la Commission des Moyens Généraux,
réunie le 18 février 2019,

VU *les articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget,*

VU *les articles 1379, 1636 B sexies et 1639 A du code général des impôts relatifs notamment aux modalités de votes des taux de la fiscalité directe locale,*

VU *la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2019 lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2019,*

VU *la note de présentation du budget primitif ci-jointe, et la maquette budgétaire réglementaire l'accompagnant,*

CONFIRME *les options majeures présentées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires 2019,*

DECIDE *Le maintien des taux d'imposition communaux à leur niveau 2018, et fixe par conséquence les taux d'imposition applicables à la fiscalité directe locale en 2019 comme suit :*

- *Taxe d'habitation : 20,10 %*
- *Taxe foncière (bâti) : 12,34 %*
- *Taxe foncière (non bâti) : 46,58 %*
- *Cotisation foncière des entreprises : 17,65%*

APPROUVE *le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2019 (budget principal et budgets annexes) tel que présenté avec les autorisations de programme qui y figurent.*

P.J :
- *maquette budgétaire réglementaire M14 – Budget Primitif 2019*
- *rapport sur le budget primitif 2019 de la Ville de Sélestat*
- *Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2019 de la ville de Sélestat conformément à l'article 2313-1 du CGCT.*

Adopté – 7 CONTRE : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Pour le Maire, par délégation
Le Directeur Général des Services

MAIRIE DE SÉLESTAT 67600 BAS-RHIN

Philippe STEEGER

Certifié exécutoire
le 7 mars 2019

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint chargé des Moyens Généraux

MAIRIE DE SÉLESTAT 67600 BAS-RHIN

Guy RITTER

RAPPORT SUR LE

BUDGET PRIMITIF 2019

DE LA VILLE DE SELESTAT

Table des matières

Préambule 1

I. Vue générale du Budget Primitif de la Ville 2019 2

a. Une situation financière préservée 2

b. La poursuite d'une gestion rigoureuse des deniers publics 3

c. La poursuite d'une politique d'investissement soutenue 5

d. Tableau récapitulatif budget principal 2019 6

II. Le Budget principal 2019 : présentation détaillée 7

a. La section de fonctionnement 7

► Les recettes réelles de fonctionnement 7

► Les dépenses réelles de fonctionnement 13

b. Des niveaux d'épargnes préservés et des ratios de solvabilité conformes aux engagements pris 22

c. Une marge nette d'investissement importante 24

d. La poursuite d'une politique d'investissement soutenue 26

► Les grandes enveloppes 2019 27

► Etat détaillé des propositions d'investissement 2019 : 30

e. Un niveau d'endettement maîtrisé et adapté à la Ville 32

III. Les Budgets Annexes 34

a. BUDGET ANNEXE PISCINE DES REMPARTS 34

b. BUDGET ANNEXE TANZMATTEN 35

c. BUDGET ANNEXE FORÊTS 37

d. BUDGET ANNEXE CIMETIERE 38

e. BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE 39

Préambule

Face à un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales, le Conseil Municipal avait fixé des objectifs de gestion lors des orientations budgétaires 2015. Depuis lors, ces derniers impliquent le respect d'engagements forts en termes de gestion et de maîtrise de la pression fiscale. Clairs et transparents, ils servent de cadre aux constructions budgétaires annuelles et aux prospectives produites depuis 2015. Le budget 2019 respecte ainsi les engagements pris en termes de bonne gestion, comme en témoigne le niveau des ratios d'épargne et de solvabilité de la Ville. Ainsi, l'épargne de gestion s'établit à 3,5 M€. La Capacité d'Autofinancement atteint un niveau tout à fait satisfaisant en s'établissant à un montant de 3,1 M€.

Par ailleurs, le désendettement de la Ville se poursuivra en 2019. En effet, après une baisse de plus de 3,7 M€ depuis le 1er janvier 2014, l'encours de dette devrait à nouveau diminuer en 2018, avec un montant d'emprunt à souscrire en 2019 inférieur au remboursement en capital de la dette prévue sur le même exercice. Ces bons résultats sont obtenus sans augmentation d'impôts, grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics. L'évolution des dépenses de fonctionnement est ainsi contenue à + 1,7% en 2019 (soit + 1,2 % hors dépenses liées à l'organisation de la biennale d'Art Contemporain), alors même que la nouvelle bibliothèque humaniste fonctionnera pour la première fois sur une année pleine depuis son ouverture. Cette gestion sérieuse qui exclut tout dérapage financier n'altère en aucune manière la qualité du service public rendu à l'ensemble des Sélestadiennes et Sélestadiens.

Elle permet avant tout de poursuivre la mise en œuvre d'un projet résolument axé sur l'attractivité et le rayonnement de la Ville. Aussi, après l'ouverture réussie de la nouvelle Bibliothèque Humaniste en 2018, cette ambition se traduira en 2019 par une accélération des inscriptions budgétaires allouées à des opérations d'aménagement stratégiques. On retrouvera ainsi le réaménagement du quartier Gare, avec un objectif de travaux revu à 5,6 Millions d'euros d'ici 2020, dont une inscription de 1,3 M€ sur l'exercice 2019. Des inscriptions pour la requalification des infrastructures sportives du secteur Charlemagne sont également prévues, avec une enveloppe de 1 M€ de travaux inscrits en deux ans, dont 400 K€ en 2019. S'ajouteront à ces crédits, 600 K€ d'ores et déjà inscrits pour la réfection du gymnase de l'ESPE. Les investissements déployés pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie des habitants se traduiront également par d'autres inscriptions conséquentes comme une enveloppe de 800 K€ au total pour permettre l'installation d'un espace de jeux extérieurs à la Piscine des Remparts. C'est ainsi que 540 K€ de crédits nouveaux seront dégagés sur ce projet, résolument tourné vers un public familial, et pour cette piscine qui fêtera ses 10 ans en 2019. On retrouvera aussi un montant de 300 K€ pour soutenir la réalisation d'un multiplexe cinématographique en zone sud ainsi que l'amorce budgétaire pour la réalisation des accès à la nouvelle caserne des pompiers. Au global, 5,3 M€ d'investissement sont inscrits au budget primitif 2019, dont 3,9 M€ autofinancés. Avec les inscriptions supplémentaires prévues en cours d'exercice et présentées lors des orientations budgétaires, ce n'est pas moins de 7,1 M€ qui seront injectés sur le territoire communal en 2019.

I. Vue générale du Budget Primitif de la Ville 2019

a. Une situation financière préservée

La capacité de la Ville à s'adapter à son environnement a permis, depuis de nombreuses années, de préserver des finances saines. Le Budget 2019 s'inscrit dans cette continuité en affichant de solides fondamentaux de gestion.

Ainsi, la capacité de désendettement[1] de la Ville s'établit à 4 ans au Budget Primitif 2019 (4,2 ans hors résultat exceptionnel). Les niveaux d'épargne demeurent à un très bon niveau. L'épargne de gestion s'établit ainsi à 3 507 K€ et progresse de 3,4 % (+116 K€). La Capacité d'Autofinancement (CAF) s'élève à 3 131 K€. Le taux de Capacité d'Autofinancement qui exprime la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements s'établit à 13 %.

Evolution des marges de manœuvres de la Ville (K€ et %)
entre le CA 2014 et le BP 2019

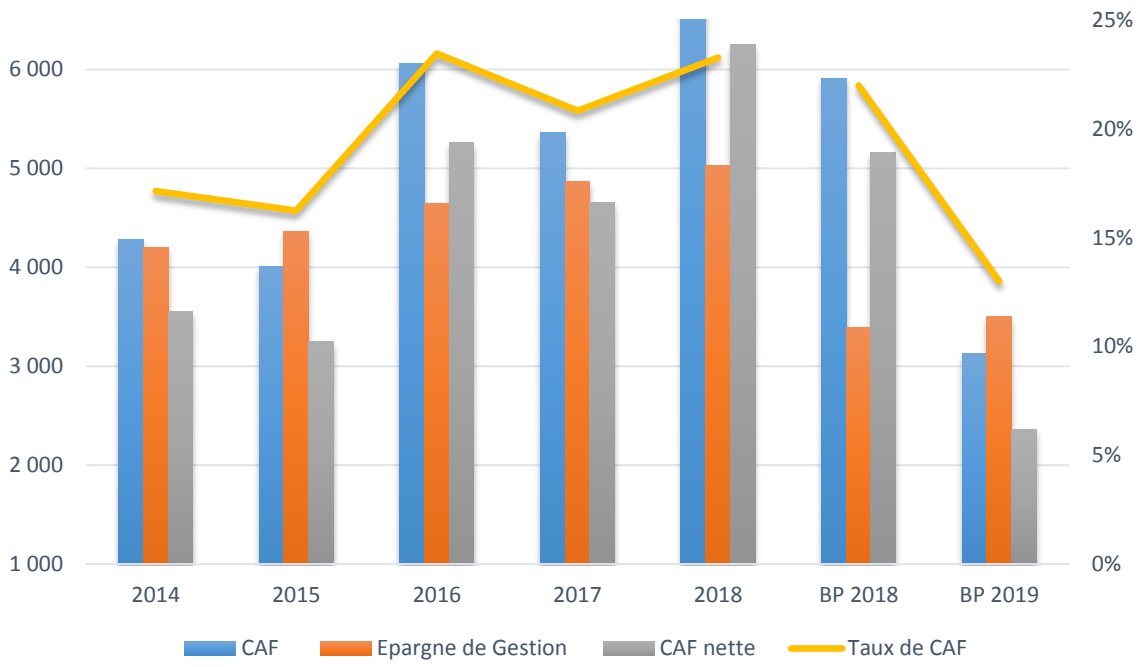

L'endettement par habitant, y compris la dette eau, est de 657 € (Population Insee de 2019, soit 19 422 hbts). A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de plus de 10 000 hbts appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes) était de

[1] *Ratio d'analyse financière qui permet d'apprécier si l'endettement de la Ville est adapté à ses capacités financières. Exprimé en nombre d'années, il correspond au temps (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en y consacrant la totalité de son épargne brute (CAF).*

1 000 € à la fin de l'exercice 2017[2]. Il s'agit d'un témoin de plus permettant d'apprécier un endettement maîtrisé et adapté aux capacités financières de la Ville.

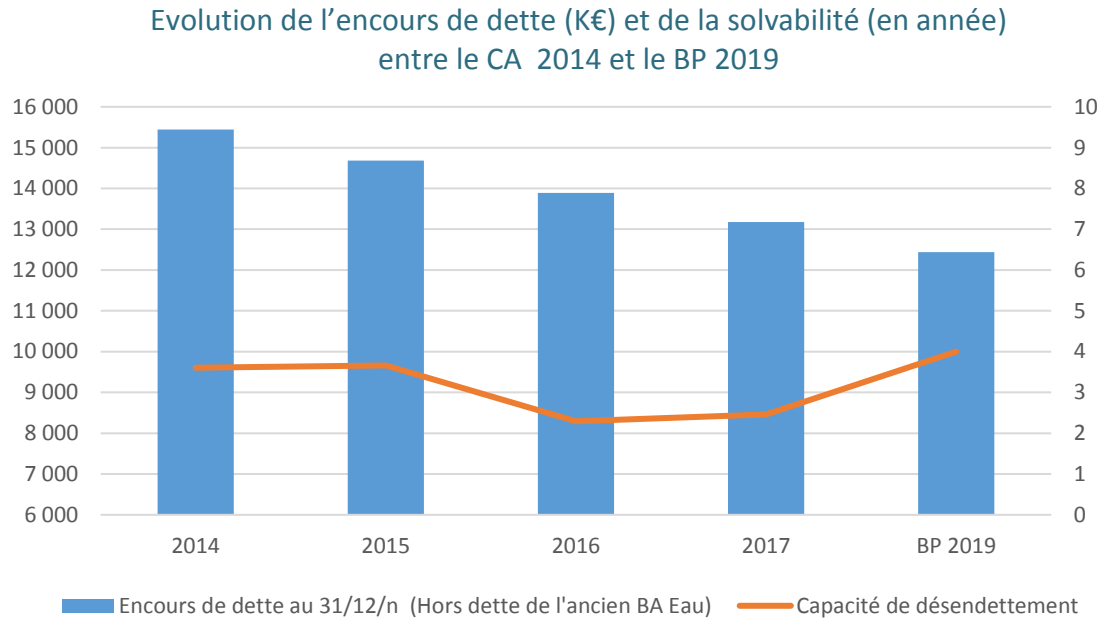

b. La poursuite d'une gestion rigoureuse des deniers publics

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 20 841 K€ et progressent de budget à budget avec une évolution de + 1,7 % (+ 343 K€). Hors impact des dépenses supplémentaires et exceptionnelles liées à l'organisation de la Biennale d'art contemporain Sélest'ART en 2019 (+100 K€), cette évolution est de + 1,2 %, soit un taux conforme à l'objectif d'évolution des dépenses fixé par le gouvernement.

Les dépenses de gestion sont également orientées à la hausse avec une évolution de + 2 % par rapport au Budget 2018, soit une hausse de 389 K€ (+ 289 K€, soit +1,5 % hors Sélest'Art).

Les charges à caractère général, qui représentent 22,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, progressent de + 4 %, soit un montant de + 178 K€ (dont 93 K€ affectés à l'organisation de la biennale).

Les dépenses de personnel restent stables de budget à budget avec un montant de 10 930 K€. Elles représentent 52,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, et 54,2 % des dépenses de gestion.

Les autres charges de gestion courante connaissent une hausse marquée avec une évolution de + 4,4 % (+ 171 K€). Elles représentent 19,5 % des dépenses réelles de

[2] *Source : l'ensemble des données nationales fournies dans ce rapport de présentation proviennent du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique : Les finances des collectivités locales en 2018 ; Annexe 5 : Les disparités des situations communales, départementales et régionales, par Guillaume Le FORESTIER et Pascal SIMON (DGCL)- septembre 2018 ; Consultable en ligne à l'adresse suivante : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-des-collectivites-locales-2018*

fonctionnement. Leur progression s'explique principalement par la hausse de la subvention d'équilibre versée au Budget Annexe de la Bibliothèque Humaniste. Cette dernière s'établit à 615 K€ en 2019 pour une année pleine d'exploitation alors qu'elle s'élevait à 473 K€ en 2018 pour 9 mois de fonctionnement (+ 142 K€). Les premières simulations tablaient plutôt sur une subvention annuelle évoluant autour de 650 K€ en année pleine.

La subvention d'équilibre versée au Budget Annexe de la piscine des remparts progresse également, passant de 643 K€ à 655 K€ (+ 12 K€). Celle versée au Budget Annexe des Tanzmatten suit une tendance similaire avec une évolution de budget à budget de + 14 K€ pour s'établir à 639 K€. Cela étant, cette dernière reste très supérieure aux réalisations effectives des trois derniers exercices (535 K€ en 2016, 564 K€ en 2017 et 598 K€ en 2018).

La subvention versée au CCAS progresse quant à elle de + 2 % pour atteindre 529K€ (+10 K€).

Le chapitre atténuation de produit comprenant les dépenses relatives au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et aux différents reversements de fiscalités progresse une nouvelle fois avec une évolution de + 8,1 %, soit + 40 K€. Ces dépenses qui peuvent s'analyser comme des moindres recettes représentent 2,6 % des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2019.

Enfin, les charges financières diminuent avec une évolution de – 8,3 % (soit – 47 K€). Elles s'établissent à 526 K€ et représentent 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les frais financiers attenants aux frais de portage refacturés par l'établissement public foncier s'élèvent à 59 K€ au budget 2019 contre 86 K€ au budget 2018. Les intérêts de la dette sont orientés une nouvelle fois à la baisse grâce au désendettement de la Ville et au contexte de taux favorable sur l'encours de la dette à taux variables (- 12 K€). A contrario, ce chapitre enregistre depuis 2018 les intérêts de la dette de l'ancien budget eau pour 17 K€ en 2019 (stables). Ces derniers se retrouvent également en recettes car ils font l'objet d'une refacturation au SDEA, qui assure désormais la compétence.

Au global on constate donc une maîtrise des dépenses de fonctionnement alors même que 2019 verra la première année complète de fonctionnement de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste.

De leur côté, les recettes de gestion progressent avec une évolution de + 2,2 %, soit + 505 K€. Le chapitre Dotations et Participations (17,9 % des recettes réelles de fonctionnement) diminue de - 2,8 %, soit un manque à gagner de budget à budget de 123 K€. Cette baisse est en réalité plus importante mais apparaît minorée en 2019 en raison de l'inscription des participations attendues pour l'organisation de la biennale d'Art Contemporain de Sélestat (50 K€).

Le chapitre impôts et taxes progresse de 428 K€ (+ 2,6 %) pour atteindre 16 930 K€, soit 70,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette prévision basée sur les notifications fiscales 2018 prend en compte le maintien des taux d'imposition de la fiscalité directe locale, conformément aux engagements pris en termes de maîtrise de la pression fiscale sur le territoire.

Les produits des services progressent de + 15 % pour atteindre 1 657 K€ (+ 216 K€). Cette augmentation provient pour une partie substantielle de la refacturation de frais aux budgets annexes et à la Communauté de Communes de Sélestat (+163 K€). On retrouve également l'inscription de nouvelles recettes liées à l'ouverture de l'aire d'accueil pour camping-cars (33 K€), ou encore les recettes attendues liées aux actions entreprises pour valoriser les linéaires boisés sur le banc communal dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Dynamelio » (33,2 K€). Les autres produits de gestion courante sont évalués à 761 K€ et évoluent de + 25 K€ notamment sous l'effet de la progression du produit issu des loyers (+22 K€).

Le chapitre enregistrant les recettes financières revient à montant habituel pour s'établir à 41 K€. Ce dernier avait connu une forte hausse en 2018 avec le versement de dividende de l'Action Immobilière de Sélestat (+ 1 130 K€). Les recettes exceptionnelles diminuent également de manière importante (- 1 815 K€) pour s'établir à 263 K€ (2 075 K€ en 2018 dont 2 000 K€ au titre des aliénations). La prévision d'aliénation se porte à 250 K€.

Au global, en raison de l'effet de la baisse importante des recettes financières et exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de manière significative, avec une évolution de -9,2 % de budget à budget pour s'établir autour de 23 972 K€ (- 2 438 K€). Cette évolution est à l'origine de la baisse de la CAF en 2019.

c. La poursuite d'une politique d'investissement soutenue

Une enveloppe de 5,3 M€ est consacrée aux investissements dans le cadre du budget primitif 2019. Cela représente un montant de 272 € par habitant (y compris les subventions d'équipements versées).

Au total, 74 % des investissements inscrits au budget primitif 2019 seront financés sur ressources propres. Le solde sera financé à hauteur de 14 % (740 K€) par des subventions et participations à percevoir, témoignant de la qualité et de l'aspect fédérateur des projets mis en œuvre, et à hauteur de 12 % (650 K€) part recours à l'emprunt.

Pour mémoire et comme cela a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire 2019, 1 800 K€ complémentaires seront inscrits lors du vote du budget supplémentaire. On retrouvera notamment 300 K€ de travaux fléchés sur la rénovation des Eglises, 400 K€ prévus pour la requalification des espaces sportifs du secteur Charlemagne, 600 K€ fléchés sur la requalification des espaces publics du quartier gare, et enfin, 400 K€ pour l'installation de jeux d'eau extérieurs à la piscine des remparts. Aussi, c'est une enveloppe totale d'investissement de 7,1 M€ qui sera inscrite en 2019.

d. Tableau récapitulatif budget principal 2019

En K€	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 19-BP18	Evolution BP 19/ BP 18
■ ***Recettes de gestion (a)***	**23 163**	**23 668**	**505**	**2,2%**
Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	1 441	1 657	216	15,0%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	16 503	16 930	428	2,6%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations reçues	4 418	4 295	-123	-2,8%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	736	761	25	3,4%
Chapitre 013 - Atténuation de chapitre	65	25	-40	-61,8%
■ ***Dépenses de Gestion (b)***	**19 772**	**20 162**	**389**	**2,0%**
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 464	4 642	178	4,0%
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 930	10 930	0	0,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 883	4 055	171	4,4%
Dont - Contributions d'équilibre aux budgets annexes	*1 742*	*1 909*	167	9,6%
Dont - Subventions de fonct. aux ass. & organismes	*1 854*	*1 862*	8	0,4%
Chapitre 014 - Atténuation de produits (dont FPIC)	495	535	40	8,1%
► **Epargne de gestion (c) = (a)-(b)**	**3 391**	**3 507**	**116**	**3,4%**
Chapitre 76 Produits financiers	1 172	41	-1 132	-96,5%
Chapitre 66 Charges Financières	574	526	-47	-8,3%
Dont Intérêt Intérêts des emprunts (î + Icne)	*470*	*450*	-20	-4,3%
(d) *Résultat Financier*	**599**	**-486**	**-1 084**	**-181,1%**
Chapitre 77 Produits exceptionnels	75	13	-62	-82,6%
Chapitre 024 Prévision d'aliénations (exécuté au chapitre 77 au CA)	*2 000*	*250*	-1 750	-87,5%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	152	153	1	0,6%
Dont Sub. exceptionnelles pour les associations	*110*	*113*	3	2,4%
(e) *Résultat Exceptionnel*	**1 922**	**110**	**-1 812**	**-94,3%**
► **Capacité d'autofiancement (f) =(c)+(d)+(e)**	**5 912**	**3 131**	**-2 781**	**-47,0%**
Capacité d'autofinancement courante (g) = (f)-(e) - versement AIS au BP 20	*2 860*	*3 021*	*162*	*5,6%*
Recettes définitives d'investissement (h)	1 855	1 722	-133	-7,2%
. Dont FCTVA	1 150	1 100	-50	-4,3%
Dépenses d'Investissement Hors équipement (i)	763	789	26	3,3%
. Dont Remboursement en capital des emprunts	750	775	25	3,3%
Réserve (Inscription Budgétaire - chapitre 022) (j)	**130**	**130**	**0**	**0,0%**
Financement propre disponible (k)= (f) + (h) -(i)- (j)	**6 873**	**3 934**	**-2 939**	**-42,8%**
►**Emprunts prévus (l)**	**0**	**650**	**650**	
► **Total financement disponible équipement (m) = (K)+(l)**	**6 873**	**4 584**	**-2 289**	**-33,3%**
►Subventions attendues ou autres recettes sur projets d'investissements (n)	1 573	740	-833	-52,9%
►**Total dépenses d'équipement (o)= (m)+ (n)**	**8 446**	**5 324**	**-3 122**	**-37,0%**
Encours de dette au 1/1/n *(Avec reprise du stock de dette de l'ancien BA eau en 2019. Pour mémoire, celui-ci est remboursé par le SDEA).*	**13 507**	**12 756**	**-751**	**-5,6%**
Endettement net	-750	-125	625	-83,3%
Encours de dette au 31/12/n	**12 757**	**12 631**	-126	-1,0%
CAF Nette du remboursement des emprunts	5 162	2 356	-2 806	-54,4%
Taux de CAF	22%	13%		-41,7%
Encours de dette au 01-01 / RRF	51%	53%		4,0%
Encours de dette au 01-01 / Habitant	679 €	652 €	-27	-4,0%
Capacité de désendettement	**2,2**	**4,0**	1,9	87,0%
Capacité de désendettement hors résultat exceptionnel	4,5	4,2	-0,3	-6,3%

II. Le Budget principal 2019 : présentation détaillée

a. La section de fonctionnement

► *Les recettes réelles de fonctionnement*

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 23 972 K€ (y compris le produit de cessions). Il diminue de manière importante avec une évolution de - 9,2 %, soit - 2 438 K€ par rapport au budget primitif 2018 (DM et notifications non comprises). Cette évolution est néanmoins à relativiser car elle provient des montants importants de recettes exceptionnelles qui avaient été inscrits au budget 2018. En effet et pour mémoire, il avait été inscrit en 2018 un montant de 1 130 K€ correspondant à des dividendes versés par la SEM Action Immobilière de Sélestat avant sa dissolution. Par ailleurs, un montant de 2 000 K€ avait été proposé à inscription au titre des aliénations (au final, 1 666 K€ ont été réalisés), contre un montant de 250 K€ retenu dans le budget 2019.

A contrario, les recettes de gestion connaissent une certaine dynamique. Ces recettes, qui correspondent aux recettes courantes et récurrentes de la collectivité, s'établissent à 23 668 K€ contre 23 163 K€ en 2018. Elles évoluent donc de + 2,2 % , soit + 505 K€. Il est à noter que 50 K€ sont inscrits en 2019 au titre des participations attendues par la ville pour l'organisation de Sélest'Art. A périmètre comparable, la hausse est donc de + 455 K€. Plusieurs mouvements sont à l'œuvre sur les différents chapitres budgétaires :

Les Produits des services et du domaine (Chapitre 70) : 1 657 K€, + 15 % ; + 216 K€

Les produits des services et du domaine progressent de 15 % en 2019 (+ 7,5 % au BP 2018). Ils représentent 6,9 % des recettes réelles de fonctionnement. Les tarifs resteront globalement stables par rapport à 2018. En termes d'activité et de périmètre, nous retrouvons en 2019 l'inscription de deux nouvelles recettes. La première sera récurrente et correspond aux recettes attendues, soit 33 K€, suite à l'ouverture de l'aire d'accueil pour camping-cars. La deuxième est liée aux actions entreprises pour valoriser les linéaires boisés sur le banc communal dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Dynamelio ». Un montant de 33,2 K€ est attendu dans ce cadre en 2019.

Le montant des droits de stationnement sont relativement stables et se portent à 228 K€ (230 K€ en 2018). Par contre, la prévision d'encaissement relative aux nouveaux forfaits post stationnement, mis en place suite à la dépénalisation du stationnement, est revue à la baisse à 40 K€ contre 55 K€. Ces inscriptions seront au fur et à mesure fiabilisées au vu des réalisés et de la stabilisation du nombre de place disponible suite à l'achèvement des travaux de requalification des espaces publics en centre-ville. Sont également enregistrées sur ce chapitre, les recettes provenant de la gestion de la fourrière automobile en régie pour un montant de 20 K€ en 2019 contre 26 K€ en 2018 (facturation de frais d'enlèvement, de

gardiennage et d'expertise). Les dépenses liées à la gestion de cette activité en régie restent quant à elles stables (31 K€ prévus en dépenses sous le chapitre 011, charges à caractère général).

Au global, les droits de stationnement ou redevances diverses d'occupation du domaine public sont donc envisagés en baisse (2,9 %). Les droits liés aux concessions du cimetière sont également orientées à la baisse pour se porter à 46 K€ (-8 K€) après une hausse en 2018 (+10 K€).

Les remboursements des mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes, CCAS et Budgets annexes ainsi que les autres frais faisant l'objet d'une refacturation progressent de manière importante.

Cette évolution provient notamment de l'ouverture du budget annexe de la Bibliothèque et du fonctionnement de cette dernière pour la première fois en en année pleine, avec un impact de + 92 K€. Les remboursements de frais de personnel effectués par la CCS s'élèvent à 318 K€ et progressent de + 58 K€.

Enfin le recouvrement des charges locatives se porte à 113 K€ et progresse de 9 K€.

Impôts et Taxes (Chapitre 73) : 16 930 K€, + 2,6 %, + 428 K€

Ce chapitre qui comprend les contributions directes et les autres taxes indirectes évolue de + 2,6 % (+ 428 K€). Il représente 70,6% des recettes réelles de fonctionnement (62,5 % au budget 2018).

Les contributions directes s'établissent à 12 138 K€ et progressent de 3,6 % par rapport au BP 2018 (+ 418 K€). Cette évolution provient pour partie d'un montant réellement perçu en 2018 supérieur à celui attendu et qui avait servi de base à la construction budgétaire 2018 (évolution favorable des bases, problématique des bases TH liée aux modifications apportées par le législateur en termes de dispositifs d'exonérations et dégrèvement). Elle provient également d'une hypothèse d'évolution des bases retenue à + 2 %. Cette hypothèse prend en compte l'évolution liée au coefficient de revalorisation des bases pour 2018 qui devrait s'établir à + 2,2 %. En effet, depuis 2018, la revalorisation est désormais égale au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Ce dernier a connu un taux de variation, entre novembre 2017 et novembre 2018 de 2,2 %.

Après plusieurs années d'évolution complètement erratique, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) tend à se stabiliser et fait l'objet d'une inscription pour un montant de 1 570 K€ (+10 K€).

Par prudence, la Tascom est maintenue à son niveau 2018, soit 705 K€.

Le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité est également maintenue à son niveau 2018 avec une inscription de 400 K€ (416 K€ réalisés en 2018 ; 432 K€ en 2017).

Un scénario plus optimiste est envisagé pour le montant correspondant aux droits de mutation qui est revu à nouveau à la hausse avec une inscription à 460 K€ (+30 K€). Le montant très important enregistré en 2018 (776 K€) reste à analyser plus finement, car il semble intégrer des régularisations antérieures. Enfin, le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure diminue de 30 K€. Elle est évaluée à 135 K€. Cette inscription prend en compte les évolutions envisagées sur le terrain, avec notamment les premiers effets de l'application du RLP.

Nous retrouvons également sous ce chapitre le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Ce dernier est inscrit à un montant identique à celui de 2018, soit 1 460 K€.

Il n'en est pas de même pour la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) retracée sous le chapitre dotations et participations (Chap : 74). En effet, comme cela a été présenté dans le cadre des OB, le périmètre retenu au titre des variables d'ajustement a connu des changements importants depuis deux exercices et intègrera finalement cette année la DCRTP du bloc communal. Pour le dire plus clairement, la DCRTP versée aux communes et aux EPCI a été transformée en variable d'ajustement. Encore une fois, la dotation servant à compenser la suppression d'un impôt pour les collectivités est à nouveau mobilisée afin de financer les évolutions au sein de la DGF. Cette ponction n'est pas sans poser question sur l'équité du dispositif au niveau global. En effet, ce sont les collectivités perdantes en termes de ressources suite à la suppression de la TP qui sont ponctionnées, et seulement elles. Elle sera inscrite pour un montant de 750 K€ en 2019 (768 K€ en 2018).

Récapitulatif des inscriptions du chapitre 73

■ **Recettes de fonctionnement (K€)**	**BP 2018**	**CA Prévisionnel 2018**	**BP 2019**
▶ **Produit fiscal (Chapitre 73)**	**16 503**	**17 348**	**16 930**
- Produit fiscal 4 taxes	11 720	11 923	12 138
- Produit de la CVAE	1 560	1 567	1 570
- Produit TASCOM	705	767	705
- Produit Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité	400	416	400
- Produit des droits de mutation	430	776	460
- Produit Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	165	242	135
- FNGIR	1 461	1 461	1 460
- Autre produit fiscal	62	197	62

Dotations et participations reçues (Chapitre 74) : 4 295 K€, - 2,8 %, - 123 K€

Après l'impact de la réduction drastique des dotations versées par l'Etat, ce chapitre, et comme cela fut le cas en 2018, connait une nouvelle baisse. En effet de budget à budget, cette diminution s'établit à - 123 K€, soit - 2,8 %. Cette baisse significative serait encore plus

importante sans « l'effet Biennale » avec l'inscription en 2019 des subventions attendues par la Ville pour l'organisation de l'évènement d'art contemporain Sélest'Art (+ 50 K€ par rapport au BP 2018). Sans cela, l'évolution serait de -173 K€, soit - 3,9 %.

La dotation forfaitaire est inscrite pour un montant de 2 838 K€, soit une évolution de - 3,9 %, correspondant à une baisse de -114 K€. En effet, malgré la fin de la baisse des dotations, la dotation forfaitaire de la Ville devrait subir un dispositif d'écrêtement visant à financer la progression spontanée de certaines enveloppes de la DGF ainsi que la progression des enveloppes consacrées à la péréquation (DSU, DSR et DNP). Ce-dernier est évalué à 120 K€ par rapport au réalisé 2018 (2 958 K€).

Il est à noter que les évolutions spontanées au sein de la DGF et les évolutions liées aux dispositions votées par le législateur sont également financées par une ponction des compensations fiscales servant de variables d'ajustement (dont la DCRTP). Cette année, ces dernières sont donc envisagées à la baisse (-1,5 % -18 K€), après une hausse enregistrée au budget 2018, en raison des modifications contradictoires d'une année sur l'autre relatives aux dispositifs d'exonération, de dégrèvement ou de plafonnement de la TH.

Par ailleurs, si les montants consacrés à la péréquation progresseront au niveau national, les inscriptions au budget 2019 resteront prudentes. La population DGF de la Ville étant repassée en 2018 en-dessous de 20 000 Habitants, la Ville a été à nouveau éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). La population DGF restant sous la barre des 20 000 hbts en 2019, un montant de 180 K€ est inscrit au BP 2019 (188 K€ perçus en 2018).

Au niveau de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Ville a perdu son éligibilité en 2018 (CF : OB 2019). Après la perception d'une garantie de sortie de 50% en 2018 (93 K€), aucune inscription ne figure au budget 2019.

On retrouvait également sous ce chapitre en 2018 les participations de l'Etat pour les emplois d'avenir et les autres contrats aidés, que la Ville ne percevra plus (-18 K€).

Enfin, les dotations liées au recensement et à la délivrance de titres sécurisés sont évaluées à montant global de 36 K€ contre 26 K€ au budget 2018. A noter l'inscription d'une participation de l'Etat de 2 K€ au titre des échéances électorales à venir en 2019.

Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) : 761 K€, + 25 K€ ; + 3,4 %

Ce chapitre qui retrace principalement le produit issu des locations du parc privé de la Ville représente 3,2 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est à nouveau orienté à la hausse en 2019 (+ 3,4 %, + 25 K€). Cette hausse provient essentiellement (+22 K€) d'une réévaluation des produits des locations pour tenir compte du réalisé prévisionnel de 2018. Le montant perçu au titre de la location du commissariat est évalué à 334 K€ pour 2019 (montant identique à celui de 2018).

Nous retrouvons également sous ce chapitre la fraction de la redevance de concession du réseau électricité reversée par la CCS au titre des travaux effectués par la Ville sur le réseau. Elle est prévue pour un montant de 24 K€ pour 2019 (21 K€ par rapport à 2018).

Atténuation de charges (Chapitre 013) : 25 K€, -40 K€, -61,8 %

Ce chapitre enregistre essentiellement les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux, notamment les remboursements des indemnités journalières de maladie (agents non titulaires), et les remboursements effectués par l'assureur de la Ville (agents titulaires). Ces recettes sont réévaluées à 25 K€ pour 2019 au vu des évènements RH prévisibles à ce jour et de la situation actuelle des agents.

Produits financiers (Chapitre 76) : 41 K€ ; - 1 132 K€

Se retrouvent habituellement sur ce chapitre, marginal en montant, essentiellement les intérêts remboursés par la Communauté de Communes de Sélestat relatifs à la quote-part d'un emprunt contracté pour financer le périscolaire de Wimpfeling (24 K€ en 2019). Sur le même principe, on retrouvera dorénavant chaque année, le remboursement des intérêts par le SDEA de la dette du budget de l'ancien budget de l'eau (17 K€ en 2019).

Pour rappel, en 2018, ce chapitre avait enregistré le versement de dividendes par l'AIS (Action Immobilière de Sélestat) à la Ville de Sélestat pour un montant de 1 130 K€.

Produits exceptionnels (Chapitre 77 ; dont produit des cessions : 77 au CA – 024 au BP) : 263 K€ ;-1 812 K€

Nous retrouvions sous ce chapitre en 2018, un montant de 2 000 K€ au titre du produit des aliénations, contre un montant de 250 K€ proposé dans ce budget 2019.

Récapitulatif recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2019

Recettes de fonctionnement (K€)	BP 2018	BP 2019	Evolution BP 2019/BP 2018	Structure BP 2019
Produit fiscal (Chapitre 73)	**16 503**	**16 930**	**2,6%**	**70,6%**
- Produit fiscal 4 taxes	11 720	12 138	3,6%	50,6%
- Produit de la CVAE	1 560	1 570	0,6%	6,5%
- Produit TASCOM	705	705	0,0%	2,9%
- Produit Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité	400	400	0,0%	1,7%
- Produit des droits de mutation	430	460	7,0%	1,9%
- Produit Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	165	135	-18,2%	0,6%
- FNGIR	1 461	1 460	0,0%	6,1%
- Autre produit fiscal	62	62	0,0%	0,3%
Dotations et participations reçues (Chap. 74)	**4 418**	**4 295**	**-2,8%**	**17,9%**
- Dotation forfaitaire	2 952	2 838	-3,9%	11,8%
- Dotation de Solidarité Rurale	0	180		0,8%
- Dotation de Solidarité Urbaine	168	0	-100,0%	0,0%
- Participations reçues	77	71	-8,2%	0,3%
- Compensation fiscales dont DCRTP	1 179	1 161	-1,5%	4,8%
- Autres	42	45	8,1%	0,2%
Produit des services (Chapitre 70)	**1 441**	**1 657**	**15,0%**	**6,9%**
- Concession cimetière	54	46	-14,8%	0,2%
- Droits de place, stationnement, Redv. Occ.Domaine.Pub	532	249	-53,2%	1,0%
- Travaux	9	11	20,4%	0,0%
- Redevances à caractère culturel (Dont Corso)	10	16	62,0%	0,1%
- Mise à disposition de personnel (BA, CCAS, CCS)	441	599	36,0%	2,5%
- Remboursement de frais (BA;CCAS…)	184	197	6,9%	0,8%
- Autre produit des services	211	539	155,0%	2,2%
Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	**736**	**761,240**	**3,4%**	**3,2%**
- Autres	21	24	13,3%	0,1%
Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	**65**	**25,000**	**-61,8%**	**0,1%**
Produits financiers (Chapitre 76)	**1 172**	**40,630**	**-96,5%**	**0,2%**
Produits exceptionnels (Chapitre 77)	**2 075**	**263**	**-87,3%**	**1,1%**
- Produit de cession	2 000	250	-87,5%	1,0%
- Autres	75	13	-82,6%	0,1%
Recettes de gestion	**23 163**	**23 668**	**2,2%**	**98,7%**
Recettes réelles de fonctionnement	**26 410**	**23 972**	**-9,2%**	**100,0%**

Distribution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2019

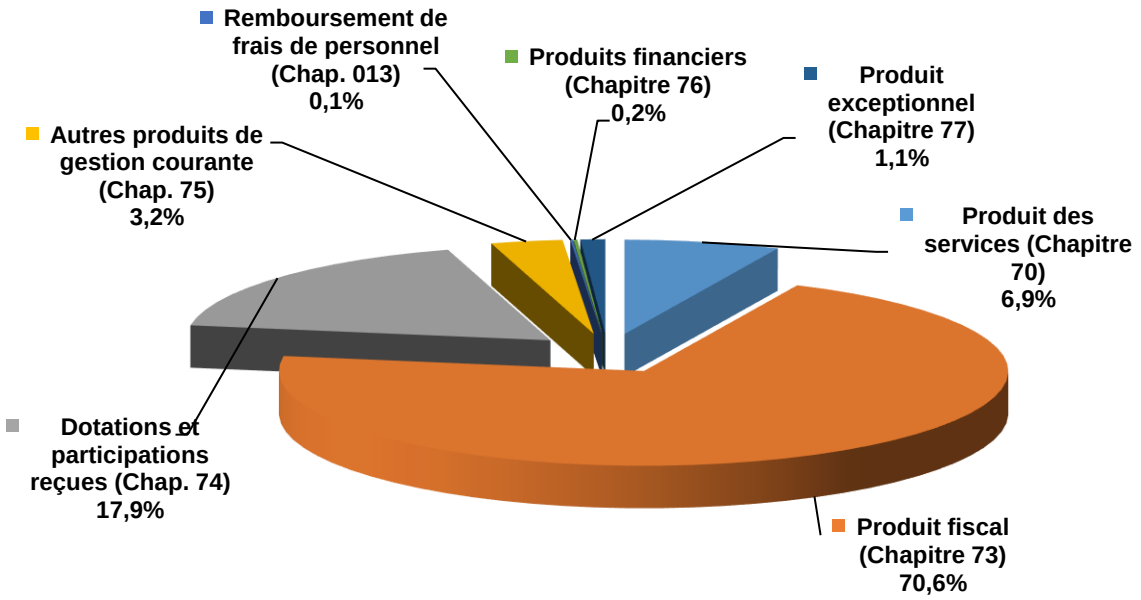

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors chapitre pour dépenses imprévues, s'élèvent à 20 841 K€ en 2019 contre 20 498 K€ en 2018, soit une progression de 343 K€ (+ 1,7 %). Les dépenses de gestion (dépenses récurrentes de la Ville) suivent une tendance similaire avec une évolution de + 2 % par rapport au Budget 2019, soit une progression de 389 K€. Elles s'élèvent à 20 162 K€. Hors impact lié à l'organisation en 2019 de la biennale d'art contemporain Sélest'Art (+100 K€), les dépenses réelles de fonctionnement progressent de + 1,2 % et les dépenses de gestion de + 1,5 %.

Plusieurs mouvements sont à l'œuvre sur les différents chapitres budgétaires :

Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 4 642 K€ ; + 4 %

Les charges à caractère général s'établissent à 4 642 K€. Elles représentent 22,3 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de + 4 %, soit un montant de + 178 K€. Cette évolution provient de plusieurs mouvements importants par rapport au Budget 2018.

Nous retrouvons ainsi en 2019 un montant de 93 K€ inscrit pour la Biennale d'Art Contemporain Sélest'Art (contrepartie en recettes évaluée à 50 K€).

Par ailleurs, les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, fioul, carburant) progressent de 40 K€ pour s'établir à 1 011 K€ (-28 K€ au BP 2018). Elles représentent 21,8 % du chapitre en 2019. Les dépenses de gaz sont estimées à 263 K€ (+ 2,6 K€). Les dépenses de combustible sont attendues également en hausse (35K€, + 4,6 K€). Les frais de carburants progressent pour leur part de 8,5 K€ (93,5 K€). Enfin, les dépenses d'électricité sont inscrites pour un montant de 567 K€, soit une évolution de + 26 K€. Le montant lié aux consommations d'eau est pour sa part relativement stable (53 K€, - 2 K€).

Les fournitures de petits équipement s'établissent à 41 K€ et progressent de 7 K€ en lien avec des interventions à réaliser sur le parc d'extincteurs.

L'achat de vêtement de travail et d'E.P.I reste stable avec un montant de 33 K€ (+1 K€). Il en est de même pour la prévision relative à la formation des agents (45 K€).

Après une hausse de 5 K€ en 2018, les frais de télécommunication évolueront à la baisse (- 12 K€) pour s'établir à 184 K€. La ligne relative aux dépenses de maintenance s'établit à 256 K€ (+ 4 K€).

Les frais d'assurances atteignent 88 K€ (+ 2K€). Les locations immobilières s'établissent à 477 K€ et sont donc relativement stables (- 2 K€). On y retrouve notamment la location du commissariat (contrepartie en recettes) pour un montant de 334 K€. Les locations mobilières s'établissent à 245 K€ (- 3 K€).

Les crédits consacrés à l'entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie et des réseaux progressent en 2019 et s'élèvent à 355 K€ (345 K€ en 2018 - comptes commençant par 6152). On note une évolution à la hausse des frais relatifs à l'entretien des terrains avec les actions entreprises pour valoriser les linéaires boisés sur le banc communal dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Dynamelio » (+ 26,9 K€, contrepartie en recettes de 33,2 K€).

Nous notons une progression de 25,5 K€ des frais d'actes et de contentieux, liée essentiellement aux frais à engager dans le cadre de la procédure qui oppose la Ville à la Banque Dexia.

Les frais d'honoraires passent quant à eux de 39 K€ en 2018 à 57 K€ en 2019. On retrouve notamment des évolutions de + 12 K€ pour le nouveau marché de conseil patrimonial (36 K€ contre 24 K€ par an) et de + 6 K€ pour une prestation d'assistant à maîtrise d'ouvrage au titre du renouvellement des marchés d'assurances fin 2019.

Les frais de réception restent stables pour un montant de 44 K€ (-2 K€).

Les frais facturés par les budgets annexes progressent de 60 K€ (effet bibliothèque et refacturation d'une quote-part des missions de médiation culturelle réalisées pour le budget principal par un agent désormais comptabilisé sous le budget des Tanzmatten). A contrario, on enregistre un transfert de charge du budget principal vers le budget annexe de la nouvelle bibliothèque humaniste. En effet, il n'y a plus aucune inscription relative au fonctionnement de la bibliothèque sous le budget principal, alors même que nous y retrouvions encore en 2018, un montant de 58 K€ inscrit pour couvrir l'activité jusqu'au 1er avril, date de création du

budget annexe. Ce montant comprenait notamment 45 K€ pour les opérations de déménagement dans les nouveaux locaux.

La ligne autres services extérieurs (compte 6288) s'établit à 541 K€ et connaît une hausse de 58 K€ en lien avec les inscriptions liées à la Biennale

Le montant de taxe foncière payée par la ville baisse de manière sensible (141 K€, soit – 28 K€) avec la fin du portage du terrain de l'ancien match en zone sud (racheté par le concessionnaire).

Les Charges de personnel (Chapitre 012): 10 930 K€ ; 0 %

Les charges de personnel du Budget Principal s'élèvent à 10 930 K€ en 2019 et représentent 54,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles constituent donc un enjeu primordial en matière de maîtrise des dépenses, bien que fortement contraintes et soumises à des facteurs d'évolution exogènes (cotisations sociales, cotisations aux caisses de retraites, revalorisations des grilles indiciaires, augmentations des contributions aux régimes de retraite ou validations de service,…). Mais elles constituent également le socle du service public rendu par la Ville de Sélestat aux Sélestadiens.

Afin de ne pas dégrader ce service et dans un souci de maîtrise des dépenses, la collectivité a assigné un budget prévisionnel en légère progression, puisque tous budgets confondus les frais de personnels évolueront de + 1,2 % pour atteindre 12 339 K€.

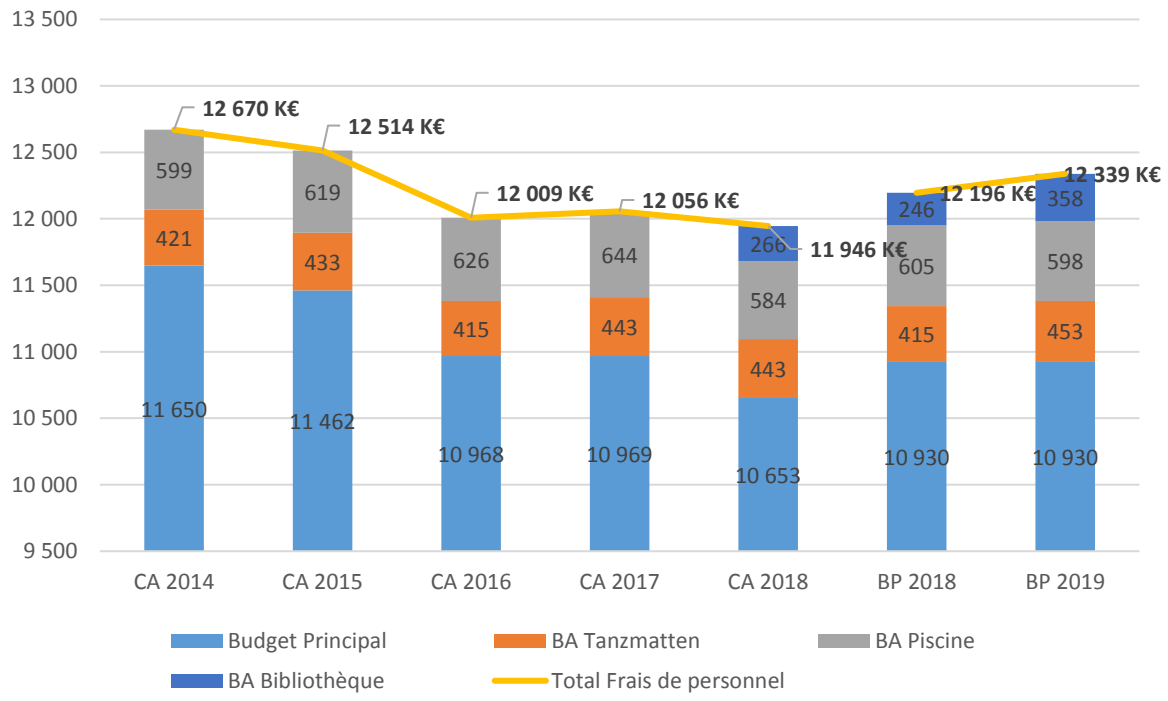

Pour le détail des mouvements envisagés en 2019, il y a lieu de se rapporter au rapport des orientations budgétaires 2019.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65): 4 055 K€ ; + 4,4 % ; + 171 K€

Ce chapitre, qui représente 19,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, fait l'objet d'une prévision à hauteur de 4 055 K€. Il enregistre donc une progression de + 171 K€, liée principalement à l'évolution du poste relatif aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (+ 167 K€). L'impact en année pleine de l'ouverture de la nouvelle Bibliothèque Humaniste contribue fortement à cette hausse (+ 142 K€).

Ce chapitre regroupe plusieurs postes de dépenses importants qui connaissent des évolutions contrastées :

Les contributions d'équilibre aux budgets annexes :

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes progressent de 9,6 % de budget à budget, soit + 167 K€, pour s'établir à 1 909 K€. Elles représentent 9,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. On retrouve dans le détail[3] :

- Subvention d'équilibre des Tanzmatten: 639 K€ (+ 14 K€)
- Subvention d'équilibre de la Piscine des Remparts: 655 K€ (+ 12 K€)
- Subvention d'équilibre de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste : 615 K€, soit + 142 K€ (seulement 9 mois d'ouverture en 2018)

Les Subventions de fonctionnement aux associations (subventions courantes) :

L'enveloppe prévue permet de maintenir le soutien important de la Ville aux associations. Elle prend également en compte les décisions du Conseil Municipal comme les conventions d'objectifs passées en 2018. Le total des subventions courantes versées reste stable de budget à budget avec une évolution de + 7,75 K€. Il s'élève à 1 862 K€.

Du côté des progressions, on note une évolution de + 2 % de la participation versée au Centre Communal d'Action Sociale qui atteindra un montant de 529 K€ (+ 10 K€).

Après une première hausse en 2018, la subvention de fonctionnement courante attribuée à l'école de musique de Sélestat progresse également et s'établit à un montant de 170 K€ (+10 K€). Celle versée à Zone 51 reste stable à 285 K€.

La subvention attribuée à l'association des Machores qui participe grandement à l'animation de la Ville avec la production d'animations de qualité est maintenue à 10 K€, après la hausse enregistrée en 2018. La subvention attribuée aux Restos du Cœur reste stable pour un montant de 22 K€. Pour mémoire, cette subvention est destinée à couvrir une partie des frais de location payés par l'association pour l'occupation de son site sur Sélestat.

[3] *Pour le détail des évolutions par budget, se rapporter à la partie Budget Annexe du présent rapport.*

La subvention attribuée aux Œuvres Sociales reste relativement stable également avec un montant total de 373 K€ (-1 K€). La part relative à l'action sociale s'élève à 214 K€ (213 K€ en 2018). La part relative aux tickets restaurants est fixée à 159 K€ (161 K€ en 2018). Pour mémoire, une revalorisation de la valeur faciale du ticket à 6 € contre 5,70 € avait été effectuée en 2017.

Après une hausse en 2018 (+ 6 K€), la provision prévue pour le financement des classes transplantées a été revue à la baisse (- 7 K€). L'inscription a été fixée en fonction des prévisions de sorties sur 2019.

La subvention versée à l'Office Municipal des Sports évolue de 40 K€ à 30 K€. Cela a été convenu avec l'association au regard de ses réserves actuelles et de ses besoins. Il est entendu que la Ville restera en soutien de l'association si l'organisation d'événements particuliers le nécessitait.

L'enveloppe regroupant les subventions pour le sport de haut niveau et les subventions allouées sur convention d'objectifs au titre de la saison sportive, est reconduite pour s'établir à 230,5 K€. Celle correspondant aux subventions courantes à verser aux associations est également maintenue à 121 K€. Au global, c'est un budget de 381,5 K€ alloué au soutien du monde sportif.

Le tableau ci-après présente de manière exhaustive l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote dans le cadre du Budget Primitif 2019 (Chapitre 65).

Imputation	DESIGNATION DES BENEFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	Nature juridique de l'organisme	MONTANT Rappel B.P. 2018	MONTANT B.P. 2019
SUBVENTIONS ORDINAIRES (pour le fonctionnement de l'organisme- Chapitre Budgétaire 65)				
0	**SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES**			
02509	**Aides aux associations (non classées ailleurs)**			
6574	- Oeuvres sociales du Personnel municipal de la Ville de Sélestat	Ass.	374 000,00 €	372 800,00 €
	. dont pour tickets de restauration : 158 900 € (160 900 € en 2018)			
	- Groupement des Associations patriotiques de Sélestat et environs / Sélestat	Ass.	1 300,00 €	1 300,00 €
	- Centre international d'initiation aux droits de l'Homme / Sélestat	Ass.	11 800,00 €	12 000,00 €
	- Ass. Culture et expression locale Limersheim, Radio Azur FM / Sélestat	Ass.	8 000,00 €	8 000,00 €
2	**ENSEIGNEMENT - FORMATION**			
20009	**Services communs**			
6574	- Association des Parents d'élèves de l'Enseignement public (P.E.E.P.) / Sélestat	Ass.	100,00 €	100,00 €
25509	**Classes de découvertes**			
6574	- Diverses coopératives et organismes scolaires de Sélestat	Ass.	11 350,00 €	4 600,00 €
3	**CULTURE**			
31109	**Autres activités musicales, lyriques & chorégraphiques**			
6574	- Ecole de musique de Sélestat / Sélestat	Ass.	160 000,00 €	170 000,00 €
	- Société Harmonie 1990 / Sélestat	Ass.	9 000,00 €	9 000,00 €
	- Orchestre de chambre de Sélestat / Sélestat	Ass.	1 500,00 €	1 500,00 €
	- Chorale "A Cœur Joie" / Sélestat	Ass.	400,00 €	600,00 €
	- Chœur Lyrique Alsace Centrale / Sélestat	Ass.	400,00 €	800,00 €
	- APEI Centre Alsace - ESAT l'Evasion (dont 3 000 € pour le Centre de Ressources Culture Handicap)	Ass.	8 000,00 €	8 000,00 €
	- Zone 51 / Sélestat (dont 90 000 € pour le personnel)	Ass.	285 000,00 €	285 000,00 €
31309	**Activités théâtrales**			
6574	- Théâtre du Vieux Rempart / Sélestat	Ass.	1 000,00 €	1 000,00 €
	- CCA Section théâtre alsacien / Sélestat	Ass.	1 000,00 €	1 000,00 €
32101	**Bibliothèque Humaniste**			
6574	- Société des Amis de la Bibliothèque humaniste de Sélestat / Sélestat	Ass.	0,00 €	1 000,00 €
33009	**Actions culturelles**			
6574	- Association "Les Machores" / Sélestat	Ass.	10 000,00 €	10 000,00 €
4	**SPORT ET JEUNESSE**			
40009	**Services communs**			
6574	- Office municipal des Sports de la Ville de Sélestat et Associations sportives de Sélestat		391 500,00 €	381 500,00 €
	Note : le montant comprend 151 000 € (161 000 € en 2018) correspondant à l'enveloppe courante d'aides aux associations et organismes sportifs dont 30 000 € à l'OMS (40 000 € en 2018), 230 500 € représentant les subventions pour le sport de haut niveau et les subventions allouées sur convention d'objectifs au titre de la saison sportive (230 500 € au BP 2018).			
	- Club Vosgien de Sélestat	Ass.	700,00 €	800,00 €
	(Dcm 584 du 02.07.2012)			
5	**INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**			
52009	**Interventions sociales**			
657362	- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sélestat	E.P.C.	518 500,00 €	528 800,00 €
6574	- Croix-Rouge française, Délégation locale de Sélestat	Ass.	8 000,00 €	8 000,00 €
	- Association intermédaire Tremplin / Sélestat	Ass.	3 000,00 €	3 000,00 €
	- Association Paprika / Sélestat	Ass.	9 500,00 €	9 500,00 €
	- Association St Vincent de Paul / Sélestat	Ass.	11 000,00 €	11 000,00 €
	- Association des Amis des personnes âgées des Maison Dr Oberkirch / Sélestat	Ass.	500,00 €	0,00 €
	- Association Générale des Familles dont 3 000 € pour les actions liées au lien social et 3 300 € pour les actions Séniors et Grand Âge	Ass.	3 300,00 €	6 300,00 €
	- Association Les Restos du Cœur Sélestat-Bas-Rhin	Ass.	22 000,00 €	22 000,00 €
	- Association Femmes Actives Toutes Générations	Ass.	1 000,00 €	2 000,00 €
8	**AMENAGEMENT & SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**			
83009	**Services communs**			
6574	- Association Eco Manifestation Alsace	Ass.	1 500,00 €	1 500,00 €
9	**ACTION ECONOMIQUE**			
92009	**Aide à l'agriculture**			
6574	- Syndicat des Maraîchers de Sélestat / Sélestat	Ass.	500,00 €	500,00 €
	- Syndicat d'aviculture & de protection des oiseaux de Sélestat et environs / Sélestat	Ass.	400,00 €	400,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ORDINAIRES (Retracées au chapitre budgétaire 65)			**1 854 250,00 €**	**1 862 000,00 €**

Les contributions obligatoires :

Sous ce poste, nous retrouvons la participation pour l'entretien de l'Ill domaniale versée à la Région Alsace qui reste stable pour s'établir à 7 K€. La contribution à verser au SIVU en charge de la lutte contre les moustiques s'élève à 34 K€ (cette dernière est inscrite sous ce chapitre depuis 2017).

Les indemnités des élus:

Les dépenses relatives au fonctionnement de la démocratie locale (indemnités, cotisations, formation des élus, et frais de représentation du Maire) s'établissent au total à 231 K€ contre 238 K€ au budget 2018, soit une baisse de - 1,5 % (- 4 K€ après une baisse de -31 K€ au BP 2018). Cette évolution provient de la baisse des indemnités votée en 2017 suite à la perte du classement de la Ville comme station de tourisme.

Atténuation de produit (Chapitre 014) : 535 K€, + 8,1 %, + 40 K€

Ce chapitre qui représente 2,6 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2019, progresse encore une fois avec une évolution de + 40 K€ (+ 8,1 %).

Nous retrouvons notamment sous ce chapitre le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour un montant de 520 K€ (480 K€ au BP 2018 et 517 K€ au CA 2018).

Evolution du prélèvement FPIC depuis sa création en 2012

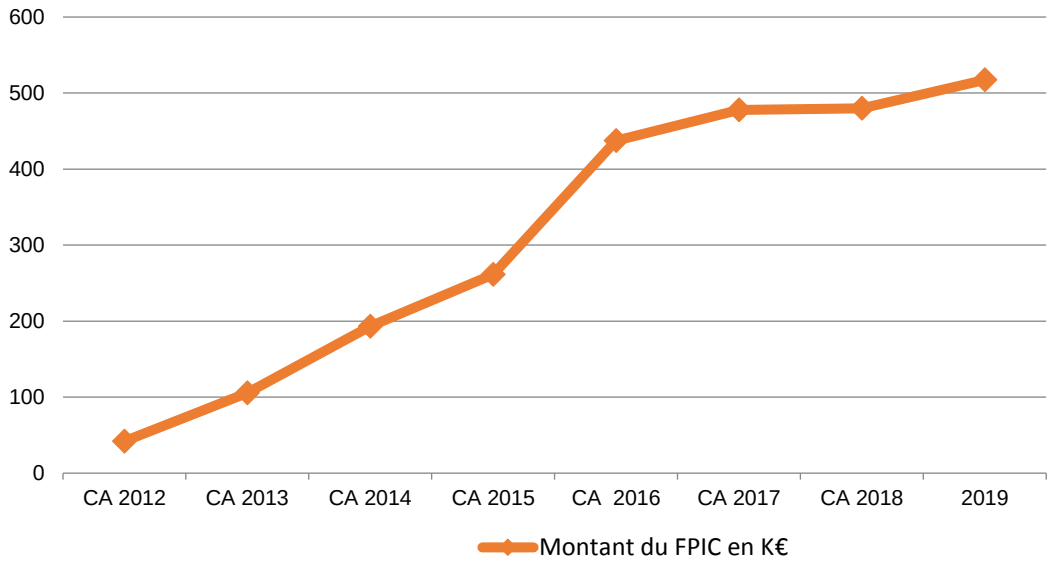

On retrouve également sous ce chapitre en 2019 un montant correspondant à la prise en charge de dégrèvements accordés sur la taxe d'Habitation sur les logements vacants (15 K€), dépense devenue récurrente pour la Ville.

L'ensemble de ce chapitre équivaut à un prélèvement de 2,2 % sur les recettes de gestion de la Ville prévues au BP 2019.

Les Charges financières (Chapitre 66): 526 K€ ; - 8,3 % ; - 47 K€

Ce chapitre qui représente 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, diminue de de - 8,3 % pour s'établir à 526 K€ (- 47 K€). Il est à repréciser, que depuis 2018, nous retrouvons sous ce chapitre les intérêts de la dette de l'ancien budget eau qui sont refacturés au SDEA (17 K€ en 2019 avec la stricte contrepartie en recettes). On retrouve également les frais financiers attenants aux frais de portage refacturés par l'établissement public foncier évalués au total à 59 K€ en 2019 contre 86 K€ inscrits en 2018 (Le montage sur le terrain en zone sud est terminé. Il reste en portage le terrain de l'ancienne Celluloïd). Les intérêts de la dette sont évalués à 450 K€ et seront orientés une nouvelle fois à la baisse grâce au désendettement de la Ville ainsi qu'à un contexte de taux favorable sur l'encours de la dette à taux variables (- 20 K€).

Les Charges exceptionnelles (Chapitre 67): 153 K€ ; + 1 K€

Ce chapitre représente 0,7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2019. Il reste stable. On retrouve sous ce chapitre un montant de 75 K€ (74 K€ en 2018 et 84 K€ en 2017) relatif à la subvention d'équilibre versée à la SPL CITIVIA dans le cadre de la concession d'aménagement OPAH-RU/ORI sur le centre-ville.

L'inscription relative à la subvention pour le Slow Up est maintenue (5 K€). Il est rappelé que le porteur du projet a changé en 2018 avec la création d'une association dédiée. Au vu du succès populaire de cette manifestation, nous retrouvons une subvention pour accueillir le Tour Alsace en 2019 (ASPTT Mulhouse ; 12 K€).

La bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle est maintenue à 15 K€ en 2019.

Enfin, comme sur les exercices précédents, 6 K€ sont inscrits dès le Budget Primitif pour les subventions versées pour la décoration des chars du Corso.

Le tableau ci-dessous présente de manière exhaustive l'ensemble des subventions de fonctionnement exceptionnelles proposées au vote dans le cadre du Budget Primitif 2019 (Chapitre 67).

Imputation	DESIGNATION DES BENEFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	Nature juridique de l'organisme	MONTANT Rappel B.P. 2018	MONTANT B.P. 2019
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES (retracées au chapitre budgétaire 67)				
3	**CULTURE**			
33011	**Corso Fleuri**			
6745	- Corso Fleuri - Décoration chars	Ass.	6 000,00 €	6 000,00 €
4	**SPORT ET JEUNESSE**			
40009	**Services communs**			
6745	- ASPTT Mulhouse -Tour d'Alsace cyclisme	Ass	10 000,00 €	12 000,00 €
5	**INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**			
52009	**Interventions sociales**			
6745	- Bourses d'accès aux associations sportives et culturelles	-	15 000,00 €	15 000,00 €
	Note : cf. Dcm du 02.07.2002			
7	**LOGEMENT**			
70009	**Services communs**			
67443	- Participation d'équilibre versée à la SPL-CITIVIA	S.P.L.	74 420,00 €	75 100,00 €
	Concession d'aménagement OPAH RU-ORI			
9	**ACTION ECONOMIQUE**			
95009	**Aide au tourisme**			
6745	- Association SlowUp Alsace de la Route des Vins	Ass.	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS POUR ACTIONS PONCTUELLES (retracées au chapitre budgétaire 67)			**110 420,00 €**	**113 100,00 €**

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2019

Dépenses de fonctionnement (K€)	BP 2 018	BP 2 019	Evolution BP 2019/BP 2018	Structure BP 2019
Charges à caratère général (Chap.011)	**4 464**	**4 642**	**4,0%**	**22,3%**
- Achat de matières et fournitures	1 330	1 382	3,9%	6,6%
- Services et prestations extérieures	1 242	1 317	6,0%	6,3%
- Entretien et réparation	521	528	1,5%	2,5%
- Assurance et maintenance	342	351	2,6%	1,7%
- Locations	738	743	0,7%	3,6%
- Autres charges à caractère général	291	320	10,0%	1,5%
Charges de personnel (Chap. 012)	**10 930**	**10 930**	**0,0%**	**52,4%**
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	**3 883**	**4 055**	**4,4%**	**19,5%**
- Indémnité des élus + Cotisations + formations	238	234	-1,5%	1,1%
- Contributions aux organismes de regroupement	34	34	0,0%	0,2%
- Participation CCAS et caisse des écoles	519	529	2,0%	2,5%
- Subventions versées aux associations	1 336	1 333	-0,2%	6,4%
- Participation aux Budgets Annexes (Tanz+ Pisc+BH)	1 742	1 909	9,6%	9,2%
- Autres charges de gestion	15	15	-1,3%	0,1%
Atténuation de produit (Chap. 014)	**495**	**535,000**	**8,1%**	**2,6%**
Charges financières (Chap. 66)	**574**	**526,270**	**-8,3%**	**2,5%**
Charges exceptionnelles (Chap. 67)	**152**	**153,300**	**0,6%**	**0,7%**
Dépenses de gestion	**19 772**	**20 162**	**2,0%**	**96,7%**
Dépenses réelles de fonctionnement	**20 498**	**20 841**	**1,7%**	**100,0%**

Distribution des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2019

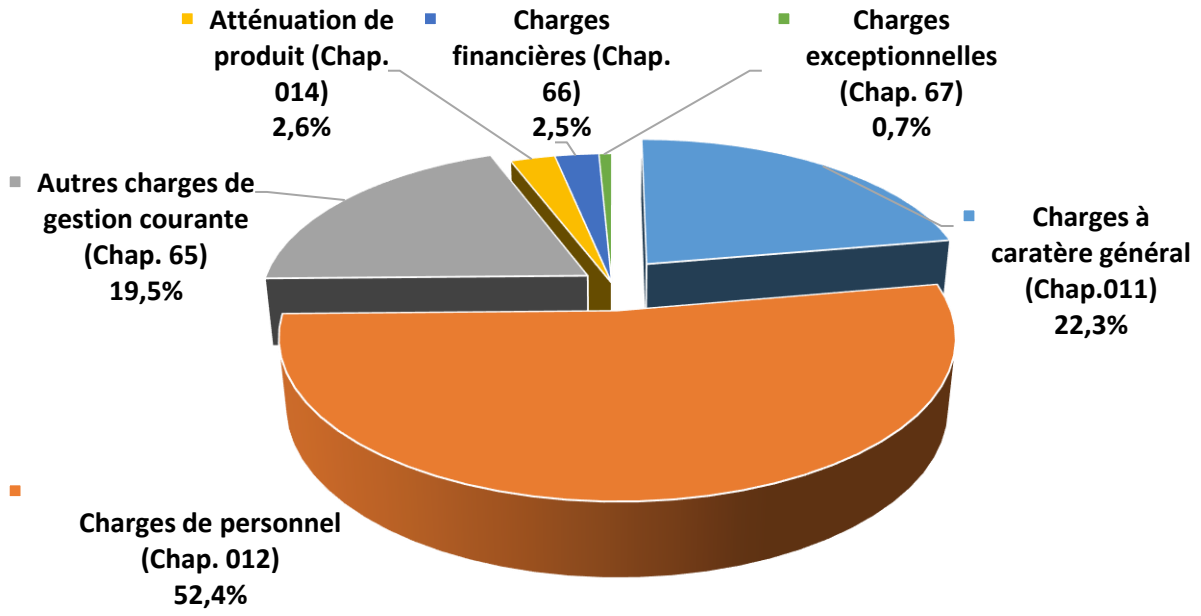

b. Des niveaux d'épargnes préservés et des ratios de solvabilité conformes aux engagements pris

	BP 2018	BP 2019	Ecart BP à BP	Evolution BP à BP
► ***Recettes de gestion***	23 163	23 668	505	2,2%
► ***Dépenses de Gestion***	19 772	20 162	389	2,0%
►**Epargne de gestion**	**3 391**	**3 507**	**116**	**3%**
Résultat financier	599	-486	-1 084	
Résultat exceptionnel	1 922	110	-1812	-94,3%
► **CAF**	**5 912**	**3 131**	**-2 781**	**-47%**
Capacité d'autofinancement courante (g) = (f)-(e) - versement AIS au BP 2018	2 860	3 021	161	6%
CAF Nette du remboursement des emprunts	5 052	2 356	-2 696	-53%
CAF courante Nette du remboursement des emprunts	2 110	2 246	136	6%
►**Taux de CAF**	**22%**	**13%**		**-41%**
Encours de dette / RRF	47%	53%	6%	12,8%
Encours de dette / Habitant au 01-01-N	679 €	652 €	-27 €	-4%
► **Capacité de désendettement**	**2,1**	**4,0**	**1,9**	**90%**
Capacité de désendettement hors résultat exceptionnel, y compris versement dividende en 2018	*4,5*	*4,2*	*-0,3*	

Les différents mouvements exposés précédemment conduisent à une légère progression du cycle de gestion avec une évolution des recettes (+ 505 K€) plus importante que la progression des dépenses (+ 389 K€) de budget à budget. Aussi, l'épargne de gestion progresse de 3 % au budget 2019, soit + 116 K€, pour s'établir à 3 507 K€. Elle est très légèrement inférieure à celle annoncée aux OB (3 515 K€) suite au bouclage définitif des chiffres du budget 2019.

La CAF évolue pour sa part de manière spectaculaire avec une baisse de 47 %, soit - 2 781 K€, pour s'établir à 3 131 K€. Cette baisse est à nuancer car elle fait suite à une progression tout aussi spectaculaire au budget 2018, avec une évolution de + 40 %, soit + 1 704 K€. En effet, le BP 2018 intégrait des montants importants de recettes exceptionnelles. On retrouvait ainsi un montant de 2 000 K€ au titre des aliénations (250 K€ en 2019) et un montant de 1 130 K€ de dividendes versés par l'AIS avant dissolution. Ces inscriptions qui ne se retrouvent pas en 2019 entrainent mécaniquement une forte dégradation des résultats financiers et exceptionnels, avec des baisses respectives de - 1 084 K€ pour le premier et de - 1 812 K€ pour le second.

L'analyse de la CAF courante, c'est-à-dire hors résultat exceptionnel, y compris le versement de dividende, montre une situation saine sur le cycle courant. En effet, la CAF courante ainsi retraitée s'établit à 3 021 K€ et progresse de 162 K€. Suite à la baisse de la CAF, le taux de CAF diminue également pour s'établir à 13 % (22 % au BP 2018). La capacité de désendettement est de 4 ans, contre 2,2 ans au BP 2018 (4,2 ans au BP 2019 contre 4,5 ans au BP 2018 si on retient la CAF courante retraitée pour le calcul).

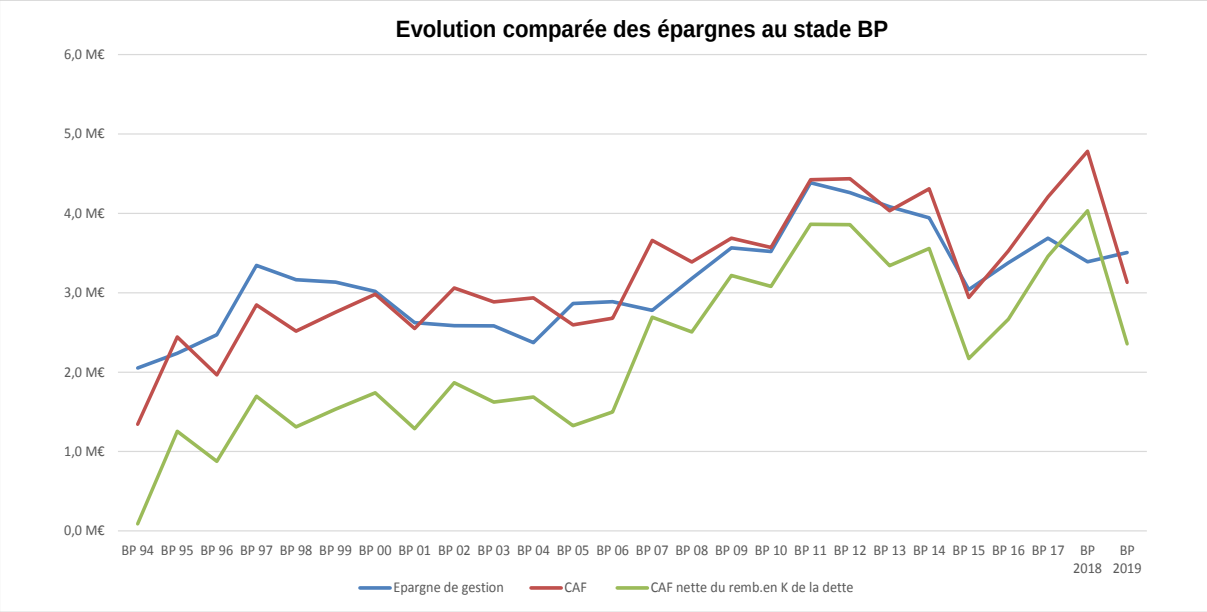

La recette financière exceptionnelle liée au reversement de dividende pour 1,13 M€ n'a pas été prise en compte dans le calcul des niveaux d'épargne utilisés dans ce graphique au BP 2018.

c. Une marge nette d'investissement importante

Au vu de ces éléments, la marge de financement prévisionnelle demeure importante et se détermine comme suit :

- Epargne Brute (CAF) 3 131 K€
- Remboursement en capital des Emprunts - 775 K€
- Autres dépenses d'investissement - 14 K€
- Emprunts (BP 2019) 650 K€
- Autres recettes d'investissement (FTVA, etc) + 1 722 K€ (hors subvention d'équipement)

Marge nette de financement : 4 714 K€

Sur ce montant disponible, il sera proposé d'inscrire 130 K€ en réserve pour dépenses imprévues (130 K€ au BP 2018). Aussi, 4 584 K€ sont disponibles pour financer les investissements inscrits au budget 2019 contre 6 873 K€ au budget 2018.

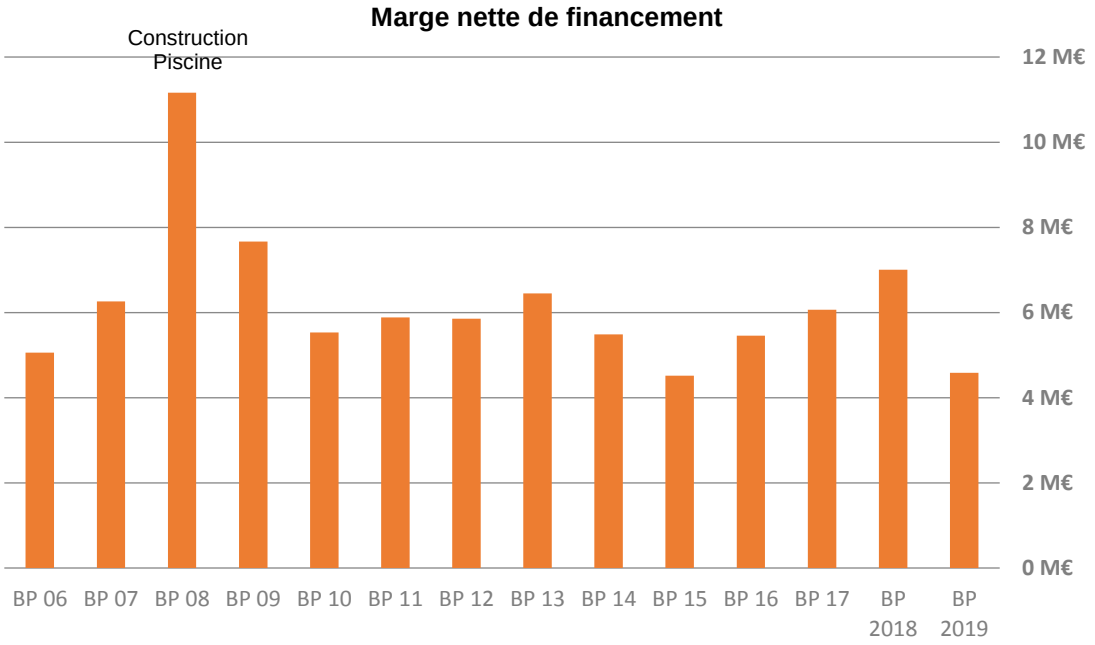

Hors emprunt, la marge nette évolue également négativement passant de 7,003 M€ à 3,934 M€.

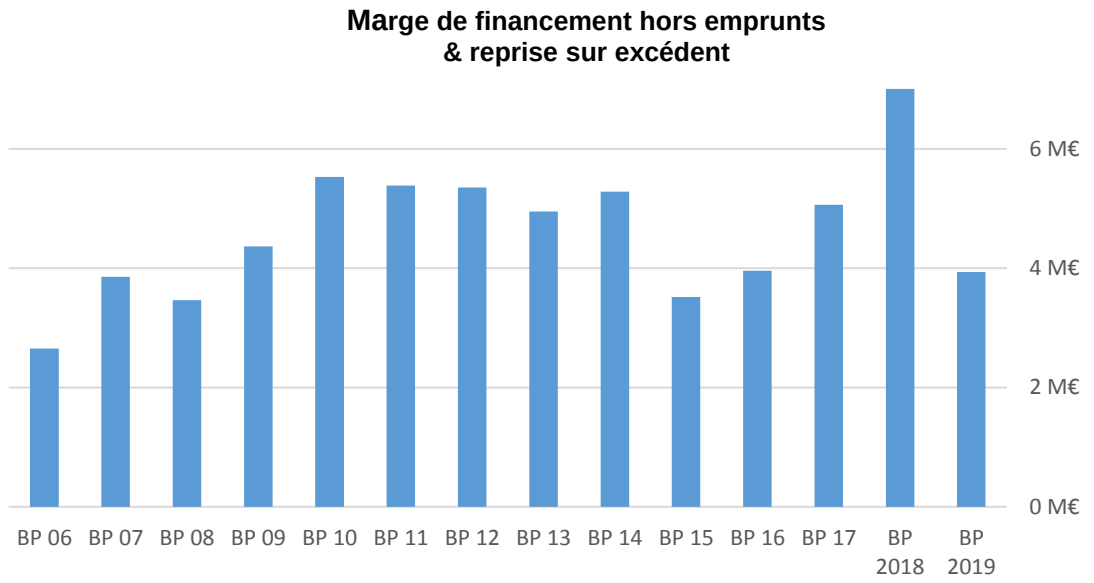

Cependant, hors emprunts, prévision d'aliénations et recettes financières exceptionnelles, la marge nette de financement s'établit à 3,684 M€ en 2019 contre un montant de 3,873 M€ en 2018, soit une relative stabilité.

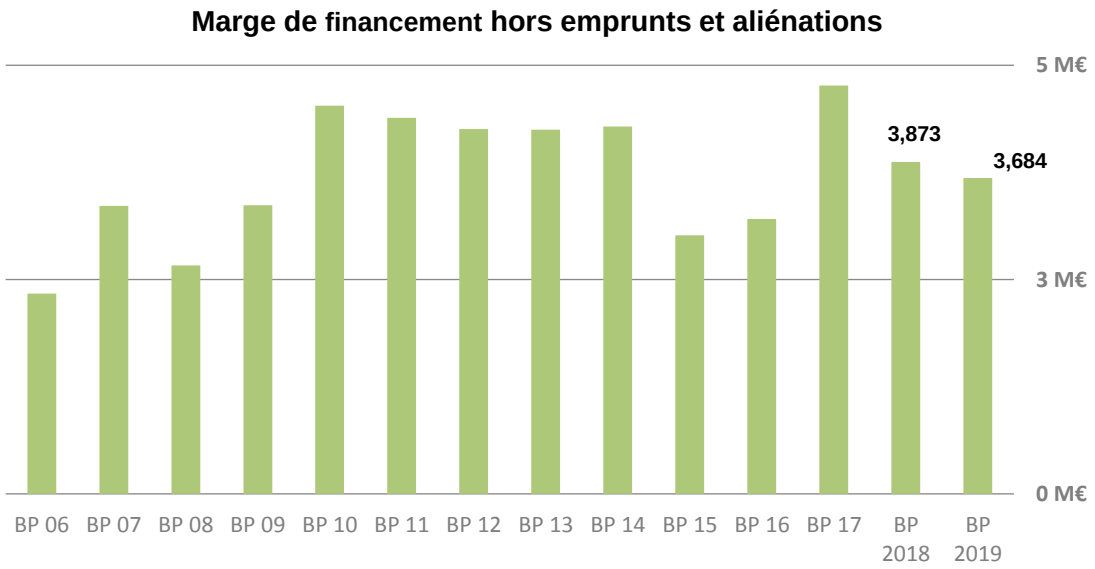

d. La poursuite d'une politique d'investissement soutenue

Ces bons résultats permettent à la Ville de maintenir une politique d'investissement soutenue pour l'attractivité et le rayonnement du territoire. Aussi l'enveloppe consacrée lors du BP 2019 aux investissements nouveaux et à la poursuite des grands projets engagés atteint 5 324 K€ (8 446 K€ au BP 2018, 8 675 K€ au BP 2017 et 8 860 K€ au BP 2016), avec un montant attendu de subvention ou financement sur opération de 740 K€.

Pour mémoire et comme cela a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires 2019, 1 800 K€ supplémentaires seront proposés à inscription lors du vote du budget supplémentaire, prévu au mois de mai prochain, après reprise des résultats de l'exercice 2018. La gestion sérieuse de la ville conjuguée à la perception de recettes exceptionnelles substantielles sur les derniers exercices ont alimenté un excédent de fonctionnement conséquent. Il a toujours été affiché le souhait de flécher ces montants sur le financement de projets d'envergure au service de l'attractivité du territoire[4].

Il sera ainsi proposé au budget supplémentaire 2019 les enveloppes suivantes :

- 700 K€ pour la requalification des espaces publics du quartier gare ;
- 300 K€ pour les travaux de rénovation dans les Eglises ;
- 400 K€ pour la requalification des espaces sportifs du secteur Charlemagne ;
- 400 K€ pour l'installation de jeux d'eau extérieurs à la piscine des remparts ;

Au global, il est donc d'ores et déjà prévu de budgétiser une enveloppe totale d'investissement de 7 124 K€ en 2019. On constate que contrairement à certaines collectivités qui ont fait le choix de baisser drastiquement leurs dépenses d'investissement pour faire face à la baisse des dotations versées par l'état et un contexte financier tendu, la Ville a fait preuve de volontarisme en la matière et continuera à s'engager dans l'avenir. Ce sont plus de 37 M€ qui ont été investis de 2014 à 2018 (36,8 M€ sur le seul budget principal y compris subventions d'équipements versées).

En 2017, cela représentait ainsi un montant de 398 € par habitant. Hors subvention d'investissement à verser, cela représentait 392 € par habitant, alors que la moyenne constatée au niveau national pour les communes de la même strate démographique était de 325 € par habitant pour la même année [5](communes de plus de 10 000 hbts appartenant à un

[4] *Se référer aux rapports annuels sur les orientations budgétaires, notamment à leur annexe dédiée aux opérations d'envergure comportant les inscriptions budgétaires pluriannuelles.*

[5] *L'année 2017 est retenue ici comme référence car il s'agit de la donnée nationale connue la plus récente. Il s'agit d'analyser des données comparables.*

groupement fiscalisé 4 taxes). Il en va également du soutien de la Ville apporté à l'économie locale.

Au total, 74 % des investissements inscrits au budget primitif 2019 seront financés sur ressources propres. Le solde sera financé à hauteur de 14 % (740 K€) par des subventions et participations à percevoir, témoignant de la qualité et de l'aspect fédérateur des projets mis en œuvre, et à hauteur de 12 % (650 K€) part recours à l'emprunt.

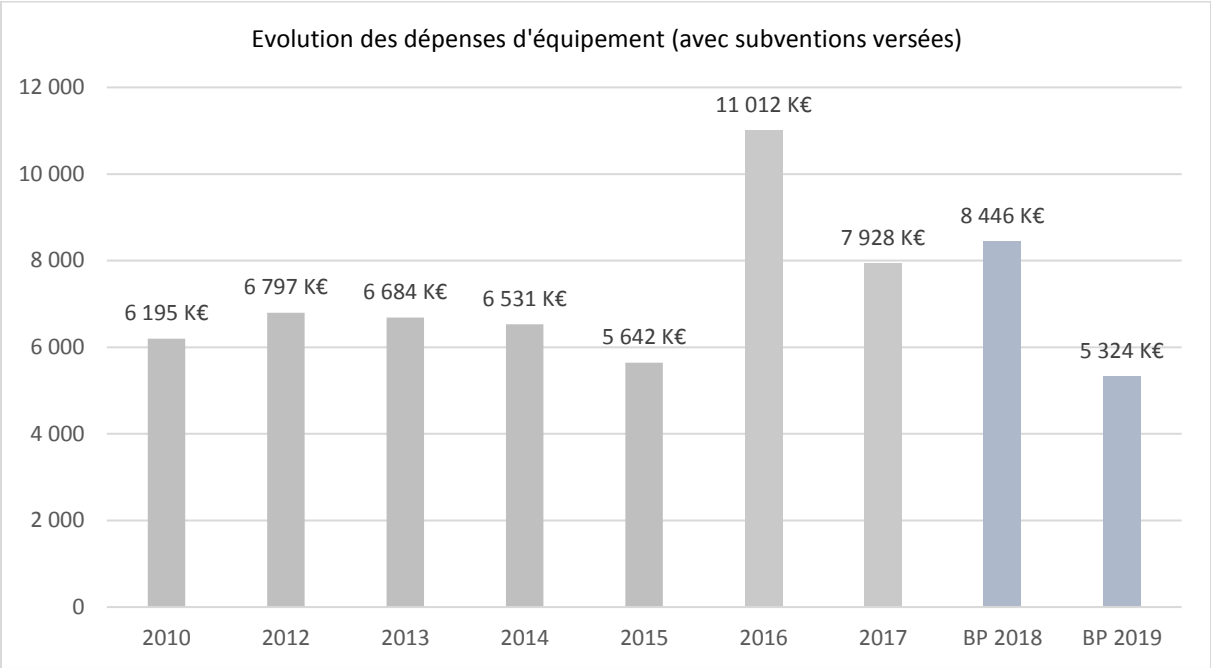

► *Les grandes enveloppes 2019*

L'enveloppe d'équipement 2019 comprendra notamment les projets suivants (non exhaustif):

- **Urbanisme, voirie et environnement : 2 762 K€, dont :**

- 600 K€ prévus pour le réaménagement du quartier gare. Cette enveloppe sera complétée par une inscription de 700 K€ lors du vote du budget supplémentaire 2019, au mois de mai prochain, après reprise des résultats 2018. Au total l'enveloppe allouée au quartier gare en 2019 se portera ainsi à 1,3 M€.

- 340 K€ (+ 75 K€ en fonctionnement) pour les subventions à verser dans le cadre de la phase opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et la mise en œuvre de la nouvelle politique patrimoniale;

- 260 K€ pour le réaménagement de la rue de la forêt ;

- 150 K€ pour le réaménagement du Chemin de Bergheim, en accompagnement du projet d'aménagement de la zone commerciale Sud ;

- 130 K€ pour le remplacement du parc d'horodateurs (sur un projet total de 260 K€);

- 80 K€ dédiés à l'éclairage publique ;

- 25 K€ pour la mise en place de deux nouvelles bornes d'alimentation pour véhicules électriques ;

- 10 K€ pour la poursuite des travaux de révision du PLU ;

- **Culture, patrimoine et animation : 1 108 K€, dont :**

- 150 K€ destinés à financer des travaux de rénovation énergétique du patrimoine communal dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt. Cette enveloppe sera fléchée après réalisation des études ;

- 400 K€ destinés à des travaux à la Commanderie Saint-Jean et à l'Hôtel de l'abbaye d'Ebersmunster. Il s'agit d'un projet accompagnant l'installation de l'office de tourisme intercommunal SHKT à la cour des prélats, avec un positionnement stratégique dans le centre ancien, entre la nouvelle Bibliothèque Humaniste et la Maison du Pain. C'est l'occasion pour la Ville de réaménager également une partie de la Commanderie Saint-Jean, avec une optimisation des locaux, la création de bureaux et l'amélioration des conditions de travail dans les étages. Enfin, le service urbanisme, très sollicité et apprécié des usagers, sera installé au rez-de-chaussée en lieu et place de l'office de tourisme. Cela permettra d'améliorer grandement l'accessibilité et les conditions d'accueil du public.

- 50 K€ supplémentaires pour la restauration de la dernière façade de la cour des Prélats ;

- 40 K€ consacrés aux Tanzmatten ;

- 25 K€ de travaux à la Maison du Pain ;

- 130 K€ pour la restauration d'œuvres d'art et de livres anciens de la Bibliothèque Humaniste, Trésor de la Renaissance ;

Il est à noter qu'une inscription de 300 K€ est prévue pour les travaux dans les églises au budget supplémentaire 2019.

- **Education, jeunesse et sport : 699 K€, dont :**

- 250 K€ d'acquisitions et de travaux pour les écoles;

- 100 K€ pour des travaux de renforcement de la structure du Gymnase Dorlan ;

- 100 K€ dévolus au lancement d'une réflexion et d'études relatives à la requalification du site du stade municipal;

- 140 K€ prévus pour la mise en place d'un espace de jeux extérieurs à la Piscine des Remparts. Il s'agit d'un projet résolument tourné vers un public familial et d'enfants, pour cette piscine qui fêtera ses 10 ans en 2019. Le projet total est évalué à 800 K€. Une partie (260 K€) est financée par redéploiement des crédits inscrits au budget pour l'espace restauration, une autre partie (400 K€) sera proposée à inscription au Budget supplémentaire 2019 après reprise des résultats 2018.

Enfin, il est à noter qu'une inscription de 400 K€ est prévue au budget supplémentaire 2019 pour le projet de requalification des infrastructures sportives du secteur Charlemagne. Il est précisé que ce projet est retracé comptablement sur deux opérations d'équipement votées distinctement. A savoir, une opération dénommée Gymnase ESPE d'une part, et d'autre part une opération figurant sous l'intitulé Complexe Koebberlé. Au vu de l'évolution du projet, notamment de la pertinence et de la cohérence de traiter l'ensemble des sites dans un même projet, il sera proposé, dans un souci de lisibilité et de bonne gestion, que ces deux opérations soient regroupées en une seule lors de la reprise des restes à réaliser au budget supplémentaire 2019.

- **Service public, solidarité, sécurité et autres : 755 K€, dont :**

- 50 K€ supplémentaires pour la réalisation de la Maison des Ainés qui sera située place du marché aux Choux;

- 250 K€ d'interventions sur différents bâtiments communaux ;

- 230 K€ pour l'acquisition de véhicules et matériels pour les équipes techniques ;

- 110 K€ pour les systèmes d'information ;

- 50 K€ pour le renouvellement de caméra et des opérations techniques sur le dispositif de vidéo protection ;

► *Etat détaillé des propositions d'investissement 2019 :*

	B.P. 2019	
	Dépenses	Recettes
1) URBANISME, HABITAT, ENVIRONNEMENT, VOIRIE En K€ …	**2 762,0 K€**	**600,0 K€**
URBANISME, HABITAT, ENVIRONNEMENT		
Quartier Gare		
- Quartier Gare aménagement (place de la gare, parking est et acces sud) **(700 K€ seront inscrits au BS 2019)**	**600,0**	**500,0**
OPAH Renouvellement Urbain		
- Subventions (Complémentaires ANAH)	**60,0**	
Politique Patrimoniale (en lien avec OPAH)		
- Subventions	**280,0**	
- **Autres Opérations Urbanisme, habitat, environnement**		
- Révision-modification PLU	**10,0**	
- Acq. foncières diverses	**30,0**	
- Acq. foncières en périmètre protégé	**9,0**	
- Réfection et restauration de passerelles dans l'Ill*Wald	**11,0**	
- Etudes environenmentales dont protocole PSDRF	**17,0**	
- Restauration de fossés prairiaux	**10,0**	
- Réaménagement Neubruch Nord	**22,0**	
VOIRIE, RESEAUX, CIRCULATION & STATIONNEMENT		
Secteurs prioritaires de réalisation: requalification du Centre Ville		
- Carrefour Pouydraghin, bd charlemagne : aménagement d'emplacements supplémentaires pour bus	**50,0**	
- St Quirin parvis + Hopital en partie	**100,0**	
- Plan Jalonnement	**60,0**	
Voirie - Circulation - aménagements cyclables- stationnement		
- Rue de la forêt	**260,0**	
- Travaux ZI-Nord - sortie rue de la dilligence - rd 1083	**100,0**	**100,0**
- Pérennisation travaux carrefours (après A35)	**50,0**	
- Rues Gouraud - Renouvier	**110,0**	
- Rues Morat - Heyden -Viabilisation terrain SDIS	**50,0**	
- Rues Hôpital - Foulon	**50,0**	
- Sécurisation abords des écoles	**20,0**	
- Ouvrages d'art SNCF - diagnostics et aménagements	**75,0**	
- Chemin de Bergheim - accompagnement zone commerciale Sud	**150,0**	
- Chemin piéton rue du sand - rue de bruxelles	**30,0**	
- Remplacement du parc d'horodateurs	**130,0**	
Eclairage, signalisation, sécurité		
- EP, modernisation prog.	**70,0**	
- E.P., mise aux normes des armoires de commande	**10,0**	
- Participation EDF, extension réseau électricité	**15,0**	
- Défense incendie - poteaux incendie	**30,0**	
- Zones 30 Radars pédagogiques	**8,0**	
- Bornes d'alimentation véhicules électriques	**25,0**	
Autres- investissements récurrents		
- Grosses réparations de voiries	**200,0**	
- Grosses réparations trottoirs	**30,0**	
- Grosses réparations chemins ruraux	**40,0**	

		B.P. 2019	
		Dépenses	Recettes
-	Acq. terrains pour alignements voiries	**20,0**	
-	Jalonnement	**5,0**	
-	Mobilier urbain	**10,0**	
-	Illumination de Noël (réseaux et supports)	**15,0**	
2) CULTURE, PATRIMOINE, ANIMATION	**En K€ …**	**1 108,0 K€**	**140,0 K€**
	Intervention sur le patrimoine historique		
-	Cour des Prélats (dernière façades)	**50,0**	
-	Commanderie Saint-Jean +Cours des Prélats (implantation du SHKT à la cours des Prélats et aménagement intérieurs à al Commanderie dont création d'un accueil urbanisme accessible)	**400,0**	
-	Rénovation des Eglises **(300 K€ seront inscrits en dépenses au BS 2019)**		**100,0**
-	Restauration œuvres d'art Bibliothèque Humaniste, Trésor de la renaissance	**100,0**	**40,0**
-	Restauration livres anciens et précieux, Bibliothèque Humaniste, Trésor de la Renaissance	**30,0**	
	Autres et investissements récurrents		
-	Subvention pour l'accompagnement de la création d'un complexe cinématographique en zone sud	**300,0**	
-	Maison du Pain (réfection sanitaires)	**25,0**	
-	Animation et décoration de Noël, acq. matériel	**10,0**	
-	Local Caméléon, acq. mat. de musique et sono	**3,0**	
-	Tanzmatten, grosses réparations	**40,0**	
-	**Rénovation Énergétique du Patrimoine - AMI**		
-	Travaux	**100,0**	
-	Plan de remplacement Chaudière- Economie d'énergie	**30,0**	
-	*Rempl. des fenêtres ou Travaux Isolation* ***(120 K€ pour l'école Froebel en 2019)***		
-	Plan LED	**20,0**	
3) EDUCATION,JEUNESSE,SOLIDARITE, SPORT, LOISIRS	**En K€ …**	**699,0 K€**	**0,0 K€**
	Education-écoles		
-	Ecole Froebel, remplacement fenêtres	**120,0**	
-	Ecoles, mise en place abris vélos	**10,0**	
-	Acq.de mobilier et de matériel pour les écoles maternelles	**18,5**	
-	Acq.de mobilier et de matériel pour le centre médico scolaire	**3,0**	
-	Acq.de mobilier et de matériel pour les écoles élémentaires	**18,5**	
-	Grosses rép. des écoles maternelles	**40,0**	
-	Grosses rép. des écoles élémentaires	**40,0**	
	Infrastructures sportives		
-	Infrastructures sportives secteur Charlemagne **(400 K€ seront inscrits en dépenses au BS 2019)**		
-	Gymnase Dorlan (Travaux complémentaires pour renforcement de la structure)	**100,0**	
-	Stade Municipal (lancement d'une phase d'étude)	**100,0**	
-	Piscine, création espace de jeux d'eau extérieur **(400 K€ seront inscrits en dépenses au BS 2019)**	**140,0**	
	Autres et investissements récurrents		
-	Grosses réparations des équipements sportifs et de loisirs, crédits annuels	**30,0**	
-	Camping Municipal Equipements de Loisirs, grosses réparations, crédits annuels	**5,0**	
-	Piscine des Remparts, grosses réparations, crédits annuels	**40,0**	
-	Acq.d'équipements sportifs crédits annuels	**10,0**	
-	Terrains engazonnés, amélioration des surfaces, crédits annuels	**10,0**	
-	Aires de jeux, acq. et instal. de modules et rempl. Modules crédits annuels	**10,0**	
-	Acq. Matériel Service des sports	**4,0**	
4) SERVICE PUBLIC ET AUTRES	**En K€ …**	**755,2 K€**	**0,0 K€**
	Travaux ou autres opérations sur bâtiments communaux		
-	Salle Sainte Barbe (diverses interventions)	**50,0**	
-	Maison des Ainés (enveloppe supplémentaire suite à l'avancé du projet)	**50,0**	
-	Grosses réparations batîments communaux, crédits annuels	**100,0**	
-	Grosses réparations locatifs, crédits annuels	**100,0**	

	B.P. 2019	
	Dépenses	Recettes
Sécurité		
- Dispositif de vidéoprotection,extenssion et mise à niveau du parc	**40,0**	
- Dispositif de vidéoprotection,maintien des matériles existants (crédits annuels)	**10,0**	
- Police Municipale Equipement	**2,0**	
Equipement des services (autres)		
- Acq. de véhicules et matériel roulant (parc véhicules Ville)	**180,0**	
- Acq. de matériels pour les équipes techniques	**50,0**	
- Equipements pour les services administratifs	**17,0**	
- Communication, relations publiques, acq. d'équipements	**9,0**	
- Nouvelles technologies de l'information: Renouvellement du parc	**55,0**	
- Nouvelles technologies de l'information : Maintien potentiel logiciel	**35,0**	
- Nouvelles technologies de l'information: Modernisation de l'administration	**20,0**	
- Divers équipements prevention RH	**2,0**	
- Divers Finances (provision)	**35,2**	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	**5 324,2 K€**	**700,0 K€**

e. Un niveau d'endettement maîtrisé et adapté à la Ville

Le montant de la dette communale s'établit au 1er janvier 2019 à 12 756 K€ contre 13 179 K€ au 1er janvier 2018, soit une baisse de 423 K€. Hors reprise au budget principal de la dette de l'ancien budget annexe de l'eau (qui constitue en réalité une dette du SDEA, remboursé par ce dernier), l'encours de dette propre à la Ville est de 12 440 K€ et a connu une baisse de 739 K€ en 2018.

Au global, l'endettement par habitant, y compris la dette eau, est de 657 € (Population Insee de 2019, soit 19 422 hbts). A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de plus de 10 000 hbts appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes) était de 1 000 € à la fin de l'exercice 2017. Cela témoigne pour la Ville d'un endettement maîtrisé et adapté à ses capacités financières.

La structure de la dette fait apparaître 7 lignes d'emprunt avec une répartition équilibrée entre un encours de dette sécurisé à taux fixe (66 % de l'encours total) et une dette à taux variable (16,7 % de l'encours total) permettant à la ville de profiter de taux de marchés historiquement bas (Taux à 0 % actuellement).

Enfin, la dette comporte un emprunt dit structuré, représentant 17,3 % de l'encours. Le taux de ce prêt qui avait été cristallisé à 4,37% pour les échéances 2011, 2012 et 2013, est depuis 2014 celui prévu au contrat, soit un taux de 3,55 %.

Les anticipations de marché actuelles sont favorables à la Ville et écartent pour l'instant, tout risque d'activation de la formule structurée. Pour rappel, s'agissant d'un produit de pente, le risque de taux se concrétise lorsque l'écart entre les taux longs (CMS 30 ans) et les taux courts (CMS 1 an) est égal ou inférieur à 0,30 points de % (30 points de base). Or, cet écart oscille depuis 2014 entre 1 et 1,50 points de % (100 et 150 points de base). A titre

indicatif, à la date de finalisation du présent rapport, soit le 14/02/2019, l'écart était de 1,453 points, avec un CMS 1 an s'établissant à -0,236 et un CMS 30 ans s'établissant à 1,217 points.

Stock au 01/01/2019	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés	Total
Encours	8 420 K€	2 126 K€	2 209 K€	**12 756 K€**
Pourcentage de l'encours	66,0%	16,7%	17,3%	**100%**
Nombre d'emprunts	5	2	1	**8**
Taux Moyen	4,7%	0,00	3,6	**3,6**

Evolution de l'encours de dette et de l'endettement par habitant depuis 2010

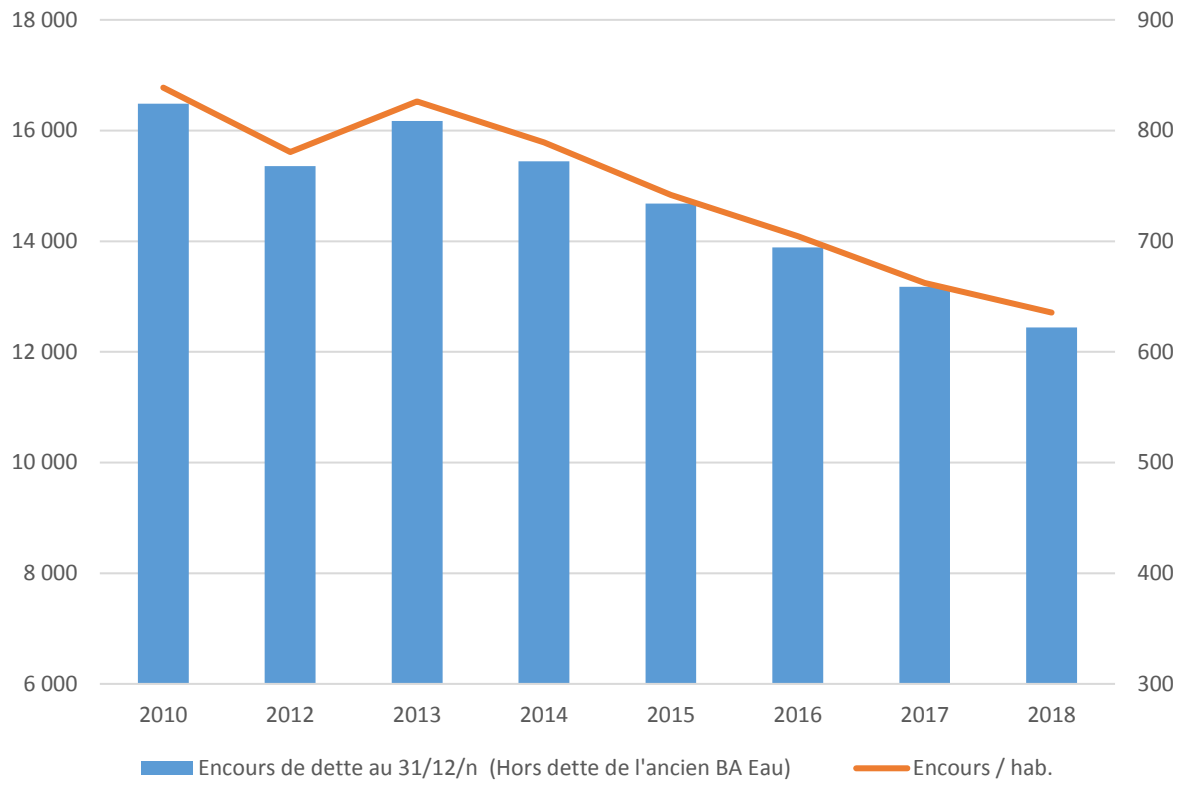

III.Les Budgets Annexes

Le budget de la Ville comporte 5 budgets annexes. Cette partie de la note présente les orientations essentielles pour 2019 de ces budgets.

a. BUDGET ANNEXE PISCINE DES REMPARTS

BUDGET ANNEXE DE LA PISCINE DES REMPARTS

	RAPPEL B.P. 2018	BP 2019 Prévisions	Evol.
1. DEPENSES COURANTES			
FRAIS DE PERSONNEL	*605 120 €*	**597 410 €**	**-1,3%**
FLUIDES (Eau, Gaz, Electricité)	*227 000 €*	**234 000 €**	**3,1%**
MAINTENANCE DE L'EQUIPEMENT (immobilier + mobilier)	*80 300 €*	**79 700 €**	**-0,7%**
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION	*100 800 €*	**97 620 €**	**-3,2%**
▶**TOTAL DES DEPENSES COURANTES**	*1 013 220 €*	**1 008 730 €**	**-0,4%**
2. RECETTES COURANTES			
RECETTES DES ENTREES & DES ACTIVITES	*353 000 €*	**352 000 €**	**-0,3%**
dont entrées public & scolaires	*255 000 €*	***255 000 €***	0,0%
dont leçons natation, aquagym, bébés nageurs …	*86 000 €*	***86 000 €***	0,0%
dont sauna hammam	*12 000 €*	***11 000 €***	-8,3%
AUTRES RECETTES *redevance délégataire chaufferie, soirées à thème, recouv. Frais*	*33 850 €*	**19 530 €**	**-42,3%**
▶**TOTAL DES RECETTES COURANTES**	*386 850 €*	**371 530 €**	**-4,0%**
3. RESULTAT COURANT (2 - 1)	*-626 370 €*	**-637 200 €**	**1,7%**
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	*20 000 €*	**20 000 €**	**0,0%**
ACQ. DE MOBILIER ET DE MATERIELS D'EQUIPEMENT	*20 000 €*	**20 000 €**	**0,0%**
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	*3 000 €*	**2 200 €**	**-**
EMPRUNTS	*0 €*	**0 €**	**-**
AUTRES RECETTES (FcTva)	*3 000 €*	**2 200 €**	**-**
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	*0 €*	**0 €**	**-**
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DU BUD. PPAL	*-643 370 €*	**-655 000 €**	**1,8%**

Le budget global de l'équipement est de 1,047 M€. Hors écritures d'ordre, le budget s'élève à 1,029 M€ (1,033 M€ en 2018, 1,048 M€ en 2017 et 1,025 M€ en 2016). Son financement est assuré à 36 % (374 K€) par des recettes propres et à 64 % (655 K€) par une contribution d'équilibre du budget principal. Les principales caractéristiques de ce budget sont présentées ci-après :

- **Volume des dépenses d'exploitation : 1 009 K€, - 0,4 % (Hors Dot.Aux.Amort.)**

- dépenses de personnel : 597 K€, - 1,3 % (- 8 K€),
- fluides (eau, gaz, électricité) : 234 K€, + 3,1 % (+7 K€) ;

- **Crédits d'équipement : 20 K€ (20 K€ en 2018)** pour l'achat de matériel et le remplacement de pompes

- **Volume des recettes d'exploitation hors subvention d'équilibre : 372 K€, - 4,0 %**

- entrées : 255 K€ (255 K€ en 2017); la prévision est calée sur les recettes de l'année écoulée. Le produit des entrées reste donc stable.
- autres activités (leçons de natation, aquagym, bébés nageurs, sauna, hammam) : 97 K€ (98 K€ en 2018) ; la prévision s'appuie sur les recettes de l'année écoulée et acte une petite baisse;
- Recette redevance versée par le délégataire chaufferie bois : 13,4 K€ ;
- Deux baisses sont enregistrées sur des recouvrements de frais.

- **Contribution d'équilibre du budget principal : 655 K€, + 1,8 %, + 12 K€,**

b. BUDGET ANNEXE TANZMATTEN

BUDGET ANNEXE DES TANZMATTEN

	RAPPEL B.P. 2018	B.P. 2019 Prévisions	B.P. 2019 Evol.
1. DEPENSES COURANTES, amortisst de la dette compris			
FRAIS DE PERSONNEL	415 300 €	452 680 €	9,0%
ACHATS DE SPECTACLES	275 900 €	291 600 €	5,7%
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION	404 900 €	399 970 €	-1,2%
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	1 096 100 €	1 144 250 €	4,4%
2. RECETTES COURANTES			
RECETTES DES SPECTACLES	260 000 €	265 000 €	1,9%
LOCATIONS DE SALLES	82 000 €	82 000 €	0,0%
SUBVENTIONS			
. du Conseil régional	6 500 €	9 500 €	
. du Conseil Départemental	81 400 €	81 400 €	0,0%
. d'autres partenaires (Etat, ACA ...)	8 700 €	10 430 €	19,9%
AUTRES RECETTES	57 600 €	81 920 €	42,2%
TOTAL DES RECETTES COURANTES	496 200 €	530 250 €	6,9%
3. RESULTAT COURANT (2 - 1)	-599 900 €	-614 000 €	2,4%
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	25 100 €	25 000 €	-0,4%
ACQ. DE MOBILIER ET DE MATERIELS D'EQUIPEMENT	25 100 €	25 000 €	
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DU BUD. PPAL	-625 000 €	-639 000 €	2,2%

Le budget 2019 de la structure s'établit à 1,194 M€. Hors écritures d'ordre, le budget total est de 1,169 M€ (1,121 M€ en 2018, 1, 114 M€ en 2017 et 1,093 M€ en 2016), dont 25 K€ de dépenses d'investissement. Son financement est assuré à 45 % (530 K€) par des recettes propres et à 55 % (639 K€) par une contribution d'équilibre du budget principal.

- **Volume des dépenses d'exploitation : 1 144 K€, + 4,4 %, soit + 48 K€**

- Les dépenses de personnel s'établissent à 453 K€, soit une évolution de + 9 % (+ 37 K€). Cette évolution provient essentiellement d'une réorganisation interne qui a conduit au rattachement comptable, d'un agent auparavant rattaché au budget principal, sur le budget de l'établissement. A contrario, une partie de cette progression est compensée par le remboursement, par le budget principal au budget de l'établissement, de la prise en charge de certaine missions réalisées par cet agent pour son compte (13 K€).

- Les achats de spectacles s'établissent à 291 K€ et progressent de 5,7 % (+ 16 K€) ;

- Les autres charges d'exploitation diminuent de -1,2 % (-5 K€)

- **Crédits d'équipement : 25 K€ (stable)**

- **Volume des recettes hors subvention d'équilibre : 530 K€, +6,9 %**

Les recettes progressent de manière importante avec une évolution de + 6,9 %, soit + 34 K€. Les entrées de spectacles sont inscrites en hausse de (+ 5 K€) et atteignent 265 K€. Le montant des recettes issues des locations reste stable à 82 K€. Grâce à une politique active de l'établissement et de ses équipes, les subventions attendues progressent de 5 K€ pour atteindre 101 K€. Enfin, les recouvrements de frais auprès du budget principal et sur remboursement de charges de personnel progressent au total de 26 K€.

- **Contribution d'équilibre du budget principal: 639 K€, + 2,2 %, + 14 K€**

La progression des recettes ne compensant pas la progression des dépenses, la subvention d'équilibre enregistre une hausse de + 2,2 % pour s'établir à 639 K€ (+14 K€).

c. BUDGET ANNEXE FORÊTS

BUDGET ANNEXE DES FORÊTS			
	RAPPEL B.P. 2018	B.P. 2019 Prévisions	Evol.
1. DEPENSES COURANTES, amortisst de la dette compris			
CONTRIBUTION AU SIVU FORESTIER	271 850 €	316 840 €	16,5%
AUTRES FRAIS DES SERVICES	493 050 €	533 520 €	8,2%
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	764 900 €	850 360 €	11,2%
2. RECETTES COURANTES			
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE			
. Produit des coupes de bois	640 170 €	734 790 €	14,8%
. Location des droits de chasses	104 600 €	102 000 €	-2,5%
. Autres	23 430 €	23 370 €	-0,3%
SUBVENTIONS			
. de l'Etat	21 000 €	14 000 €	
. autres			
AUTRES RECETTES	5 700 €	6 200 €	8,8%
TOTAL DES RECETTES COURANTES	794 900 €	880 360 €	10,8%
3. RESULTAT COURANT (2 - 1)	30 000 €	30 000 €	0,0%
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	30 000 €	30 000 €	0,0%
- Frais d'Etudes	0 €	0 €	
- Travaux et équipements	30 000 €	30 000 €	
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = EQUILIBRE	0,00 €	0,00 €	

Le volume total du budget « Forêts » s'établit à 880 K€ hors écritures d'ordre, dont 30 K€ de dépenses d'investissement. Les dépenses courantes progressent de manière substantielle en 2019. Elles s'établissent à 850 K€, contre 765 K€ au budget 2018 (+ 85 K€). La contribution versée au SIVU progresse de 16,5 % pour atteindre au total un montant de 317 K€. Le reste des dépenses évolue de 8,2 %. Dans le même temps, l'un étant la conséquence de l'autre, le produit des coupes de bois s'établit à 735 K€ et progresse de + 14,8 %, soit + 95 K€ (640 K€ en 2018). On note l'inscription d'une subvention de 14 K€ dans le cadre du dispositif Dynamelio de l'AMI Dynamic Bois.

Les ressources propres sont suffisantes pour équilibrer les dépenses. Les données retenues sont conformes à l'état prévisionnel des coupes et travaux forestiers pour 2019. Des crédits d'équipement sont inscrits en investissement à titre prévisionnel pour un montant de 30 K€.

d. BUDGET ANNEXE CIMETIERE

BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE
Activités d'inhumation et d'exhumation

	RAPPEL B.P. 2018	B.P. 2019
1. DEPENSES COURANTES, amortisst de la dette compris		
FRAIS FACTURES PAR LE BUDGET PRINCIPAL	21 200 €	20 750 €
Interventions du service parcs et jardins & quote-part de frais généraux		
AUTRES FRAIS DES SERVICES	7 800 €	4 250 €
ANNUITES DES EMPRUNTS	0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	29 000 €	25 000 €
2. RECETTES COURANTES		
PRESTATIONS DE SERVICE	32 000 €	28 000 €
(Facturation des travaux d'inhumation et d'exhumation - cimetière & columbarium)		
TOTAL DES RECETTES COURANTES	32 000 €	28 000 €
3. EPARGNE DISPONIBLE (2 - 1)	3 000 €	3 000 €
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 000 €	3 000 €
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = EQUILIBRE	0 €	0 €

Le budget global 2019 s'établit à 28 K€ contre 32 K€ au budget 2018. Les données en fonctionnement restent relativement stables en dépit d'une baisse des recettes. A noter l'inscription d'une provision de 3 K€ en investissement pour faire face à d'éventuelles dépenses d'équipements.

e. BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE

BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE		
	Rappel BP 2018	**B.P. 2019 Prévisions**
1. DEPENSES COURANTES, amortisst de la dette compris		
Faris de personnel	*246 230 €*	**357 760 €**
Fluides	*78 000 €*	**98 000 €**
Maintenance des bâtiments	*15 500 €*	**61 500 €**
Frais de nettoyage des Locaux		**32 000 €**
Budget Ouverture EN 2018. Com et réception en 2019	*156 000 €*	**28 500 €**
Saison culturelle et exposition temporaires		**135 000 €**
Achalandage boutique	*40 000 €*	**55 000 €**
Remb. à collectivité de rattach.	*18 400 €*	**92 500 €**
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION	*53 200 €*	**114 400 €**
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	*607 330 €*	**974 660 €**
2. RECETTES COURANTES		
Recettes entrees	*80 000 €*	**198 500 €**
Recettes boutiques	*40 000 €*	**100 000 €**
Locations de salles	*3 000 €*	**22 000 €**
Remb. à collectivité de rattach.		**47 160 €**
AUTRES RECETTES	*15 000 €*	**14 000 €**
TOTAL DES RECETTES COURANTES	*138 000 €*	**381 660 €**
3. RESULTAT COURANT (2 - 1)	*-469 330 €*	**-593 000 €**
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	*4 000 €*	**22 000 €**
ACQ. DE MOBILIER ET DE MATERIELS D'EQUIPEMENT	*4 000 €*	**22 000 €**
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	*0 €*	**0 €**
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	*0 €*	**0 €**
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DU BUD. PPA	*-473 330 €*	**-615 000 €**

Le budget global 2019 (hors opérations d'ordre) s'établit à 997 K€ (611 K€ en 2018) avec l'inscription d'une provision de 22 K€ en investissement pour faire face à d'éventuelles dépenses d'équipement (4 K€ en 2018). La philosophie reste la même que celle retenue pour la préparation du budget de l'année d'ouverture. Les inscriptions ont été préparées dans un esprit de responsabilité mais également avec l'ambition de réussir cette première année d'exercice pleine et entière. Les objectifs qui sont retranscrits dans le budget sont donc réalistes, atteignables et soutenables financièrement, tout en permettant le fonctionnement de l'établissement dans de bonnes conditions. Bien entendu, la Ville sera attentive pour faire évoluer, si nécessaire, le budget en fonction de l'exploitation du bâtiment en condition réelle et en fonction de la fréquentation.

- **En dépenses :**

Les frais de personnel s'élèvent à 358 K€ en année pleine (246 K€ au budget 2018). Les effectifs resteront relativement stables cette première année. La ville reste prudente sur les moyens mis en œuvre par la mise en place de vacations et contrats augmentant la masse

salariale mais permettant la souplesse et l'adaptation nécessaires. Ainsi, le budget 2019 prendra en compte l'inscription des crédits nécessaires au financement de deux postes de saisonniers (7 mois équivalent temps plein au total) et au financement d'un vacataire un week-end sur deux afin de pouvoir faire face aux visites et groupes actuellement prévus pour 2019. De plus, 6,5 K€ ont été provisionnés pour faire face à des remplacements en cas de nécessité.

Les dépenses de fluides sont évaluées à 98 K€ (78 K€ pour les 9 premiers mois). Il s'agit notamment d'exploiter au mieux le dispositif de traitement de l'air, dans sa composante thermique mais aussi hygrométrique. Il s'agit d'une estimation qui nécessitera probablement des ajustements en fonction de l'exploitation du bâtiment en conditions réelles.

On retrouve également 61,5 K€ dévolus au frais de maintenance du bâtiment et 32 K€ pour les frais de nettoyage des locaux.

Par ailleurs, 135 K€ sont prévus pour la programmation culturelle de l'établissement, et 20 K€ pour la communication.

Enfin, une enveloppe de 55 K€ est prévue pour l'achalandage de la boutique après 9 premiers mois réussis.

- **En recettes :**

Le produit des entrées est estimé à 180 K€ pour cette première année pleine d'exploitation, avec une hypothèse de fréquentation maintenue à 40 000 personnes. L'entrée moyenne retenue est de 4,5 €. On retrouve également 18,5 K€ de produits liés aux entrées (visites guidées, redevances diverses, pass musée, etc…). Pour la boutique, l'objectif de vente retenu est de 100 K€, avec pour hypothèse, un panier moyen fixé à 2,50 € par visiteur.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA VILLE DE SELESTAT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 2313-1 DU CGCT

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (=le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et cinq budgets annexes (Piscine des Remparts, Tanzmatten, Forêts, Bibliothèque Humaniste, Cimetière)

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. C'est le cas pour la Ville de Sélestat à l'adresse suivante : https://www.selestat.fr/votre-collectivite/finances-de-la-commune.html

Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

Table des matières

Préambule 1

I. Vue générale du Budget Primitif de la Ville 2019 2

► Les dépenses réelles de fonctionnement 2

► Les recettes réelles de fonctionnement 4

b. Une situation financière préservée 7

c. Une marge nette d'investissement importante 9

d. La poursuite d'une politique d'investissement soutenue 10

e. Un niveau d'endettement maîtrisé et adapté à la Ville 11

f. Tableau récapitulatif budget principal 2019 13

II. Les Budgets Annexes 14

a. PISCINE DES REMPARTS 14

b. BUDGET ANNEXE TANZMATTEN 15

c. BUDGET ANNEXE « FORÊTS » 16

d. BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE 17

e. BUDGET ANNEXE « CIMETIERE » 18

ANNEXES 19

► Liste des subventions votées dans le cadre du Budget 2019 : 20

► Etat détaillé des propositions d'investissement 2019 : 23

► Ratios financiers officiels du BP 2019 (maquette budgétaire M14) 26

► Etat du personnel au 01-01-2019 27

Préambule

Face à un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales, le Conseil Municipal avait fixé des objectifs de gestion lors des orientations budgétaires 2015. Depuis lors, ces derniers impliquent le respect d'engagements forts en termes de gestion et de maîtrise de la pression fiscale. Clairs et transparents, ils servent de cadre aux constructions budgétaires annuelles et aux prospectives produites depuis 2015. Le budget 2019 respecte ainsi les engagements pris en termes de bonne gestion, comme en témoigne le niveau des ratios d'épargne et de solvabilité de la Ville. Ainsi, l'épargne de gestion s'établit à 3,5 M€. La Capacité d'Autofinancement atteint un niveau tout à fait satisfaisant en s'établissant à un montant de 3,1 M€.

Par ailleurs, le désendettement de la Ville se poursuivra en 2019. En effet, après une baisse de plus de 3,7 M€ depuis le 1er janvier 2014, l'encours de dette devrait à nouveau diminuer en 2018, avec un montant d'emprunt à souscrire en 2019 inférieur au remboursement en capital de la dette prévue sur le même exercice. Ces bons résultats sont obtenus sans augmentation d'impôts, grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics. L'évolution des dépenses de fonctionnement est ainsi contenue à + 1,7% en 2019 (soit + 1,2 % hors dépenses liées à l'organisation de la biennale d'Art Contemporain), alors même que la nouvelle bibliothèque humaniste fonctionnera pour la première fois sur une année pleine depuis son ouverture. Cette gestion sérieuse qui exclut tout dérapage financier n'altère en aucune manière la qualité du service public rendu à l'ensemble des Sélestadiennes et Sélestadiens.

Elle permet avant tout de poursuivre la mise en œuvre d'un projet résolument axé sur l'attractivité et le rayonnement de la Ville. Aussi, après l'ouverture réussie de la nouvelle Bibliothèque Humaniste en 2018, cette ambition se traduira en 2019 par une accélération des inscriptions budgétaires allouées à des opérations d'aménagement stratégiques. On retrouvera ainsi le réaménagement du quartier Gare, avec un objectif de travaux revu à 5,6 Millions d'euros d'ici 2020, dont une inscription de 1,3 M€ sur l'exercice 2019. Des inscriptions pour la requalification des infrastructures sportives du secteur Charlemagne sont également prévues, avec une enveloppe de 1 M€ de travaux inscrits en deux ans, dont 400 K€ en 2019. S'ajouteront à ces crédits, 600 K€ d'ores et déjà inscrits pour la réfection du gymnase de l'ESPE. Les investissements déployés pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie des habitants se traduiront également par d'autres inscriptions conséquentes comme une enveloppe de 800 K€ au total pour permettre l'installation d'un espace de jeux extérieurs à la Piscine des Remparts. C'est ainsi que 540 K€ de crédits nouveaux seront dégagés sur ce projet, résolument tourné vers un public familial, et pour cette piscine qui fêtera ses 10 ans en 2019. On retrouvera aussi un montant de 300 K€ pour soutenir la réalisation d'un multiplexe cinématographique en zone sud ainsi que l'amorce budgétaire pour la réalisation des accès à la nouvelle caserne des pompiers.

Au global, 5,3 M€ d'investissement sont inscrits au budget primitif 2019, dont 3,9 M€ autofinancés. Avec les inscriptions supplémentaires prévues en cours d'exercice et présentées lors des orientations budgétaires, ce n'est pas moins de 7,1 M€ qui seront injectés sur le territoire communal en 2019.

I. Vue générale du Budget Primitif de la Ville 2019

a. La poursuite d'une gestion rigoureuse des deniers publics

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 20 841 K€ et progressent de budget à budget avec une évolution de + 1,7% (+ 343 K€). Hors impact des dépenses supplémentaires et exceptionnelles liées à l'organisation de la Biennale d'art contemporain Sélest'ART en 2019 (+100 K€), cette évolution est de + 1,2 %, soit un taux conforme à l'objectif d'évolution des dépenses fixé par le gouvernement.

Les dépenses de gestion sont également orientées à la hausse avec une évolution de + 2 % par rapport au Budget 2018, soit une hausse de 389 K€ (+ 289 K€, soit +1,5 % hors Sélest'Art).

Les charges à caractère général, qui représentent 22,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, progressent de + 4 %, soit un montant de + 178 K€ (dont 93 K€ affectés à l'organisation de la biennale).

Les dépenses de personnel restent stables de budget à budget avec un montant de 10 930 K€. Elles représentent 52,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, et 54,2 % des dépenses de gestion.

Les autres charges de gestion courante connaissent une hausse marquée avec une évolution de + 4,4 % (+ 171 K€). Elles représentent 19,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Leur progression s'explique principalement par la hausse de la subvention d'équilibre versée au Budget Annexe de la Bibliothèque Humaniste. Cette dernière s'établit à 615 K€ en 2019 pour une année pleine d'exploitation alors qu'elle s'élevait à 473 K€ en 2018 pour 9 mois de fonctionnement (+ 142 K€). Les premières simulations tablaient plutôt sur une subvention annuelle évoluant autour de 650 K€ en année pleine.

La subvention d'équilibre versée au Budget Annexe de la piscine des remparts progresse également, passant de 643 K€ à 655 K€ (+ 12 K€). Celle versée au Budget Annexe des Tanzmatten suit une tendance similaire avec une évolution de budget à budget de + 14 K€ pour s'établir à 639 K€. Cela étant, cette dernière reste très supérieure aux réalisations effectives des trois derniers exercices (535 K€ en 2016, 564 K€ en 2017 et 598 K€ en 2018).

La subvention versée au CCAS progresse quant à elle de + 2 % pour atteindre 529K€ (+10 K€).

Le chapitre atténuation de produit comprenant les dépenses relatives au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et aux différents reversements de fiscalités progresse une nouvelle fois avec une évolution de + 8,1 %, soit + 40 K€. Ces dépenses qui peuvent s'analyser comme des moindres recettes représentent 2,6 % des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2019.

Enfin, les charges financières diminuent avec une évolution de – 8,3 % (soit – 47 K€). Elles s'établissent à 526 K€ et représentent 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les frais financiers attenants aux frais de portage refacturés par l'établissement public foncier s'élèvent à 59 K€ au budget 2019 contre 86 K€ au budget 2018. Les intérêts de la dette sont orientés une nouvelle fois à la baisse grâce au désendettement de la Ville et au contexte de taux favorable sur l'encours de la dette à taux variables (- 12 K€). A contrario, ce chapitre enregistre depuis 2018 les intérêts de la dette de l'ancien budget eau pour 17 K€ en 2019 (stables). Ces derniers se retrouvent également en recettes car ils font l'objet d'une refacturation au SDEA, qui assure désormais la compétence.

Au global on constate donc une maîtrise des dépenses de fonctionnement alors même que 2019 verra la première année complète de fonctionnement de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2019

Dépenses de fonctionnement (K€)	BP 2 018	BP 2 019	Evolution BP 2019/BP 2018	Structure BP 2019
Charges à caratère général (Chap.011)	**4 464**	**4 642**	**4,0%**	**22,3%**
- Achat de matières et fournitures	1 330	1 382	3,9%	6,6%
- Services et prestations extérieures	1 242	1 317	6,0%	6,3%
- Entretien et réparation	521	528	1,5%	2,5%
- Assurance et maintenance	342	351	2,6%	1,7%
- Locations	738	743	0,7%	3,6%
- Autres charges à caractère général	291	320	10,0%	1,5%
Charges de personnel (Chap. 012)	**10 930**	**10 930**	**0,0%**	**52,4%**
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	**3 883**	**4 055**	**4,4%**	**19,5%**
- Indémnité des élus + Cotisations + formations	238	234	-1,5%	1,1%
- Contributions aux organismes de regroupement	34	34	0,0%	0,2%
- Participation CCAS et caisse des écoles	519	529	2,0%	2,5%
- Subventions versées aux associations	1 336	1 333	-0,2%	6,4%
- Participation aux Budgets Annexes (Tanz+ Pisc+BH)	1 742	1 909	9,6%	9,2%
- Autres charges de gestion	15	15	-1,3%	0,1%
Atténuation de produit (Chap. 014)	**495**	**535,000**	**8,1%**	**2,6%**
Charges financières (Chap. 66)	**574**	**526,270**	**-8,3%**	**2,5%**
Charges exceptionnelles (Chap. 67)	**152**	**153,300**	**0,6%**	**0,7%**
Dépenses de gestion	**19 772**	**20 162**	**2,0%**	**96,7%**
Dépenses réelles de fonctionnement	**20 498**	**20 841**	**1,7%**	**100,0%**

Distribution des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2019

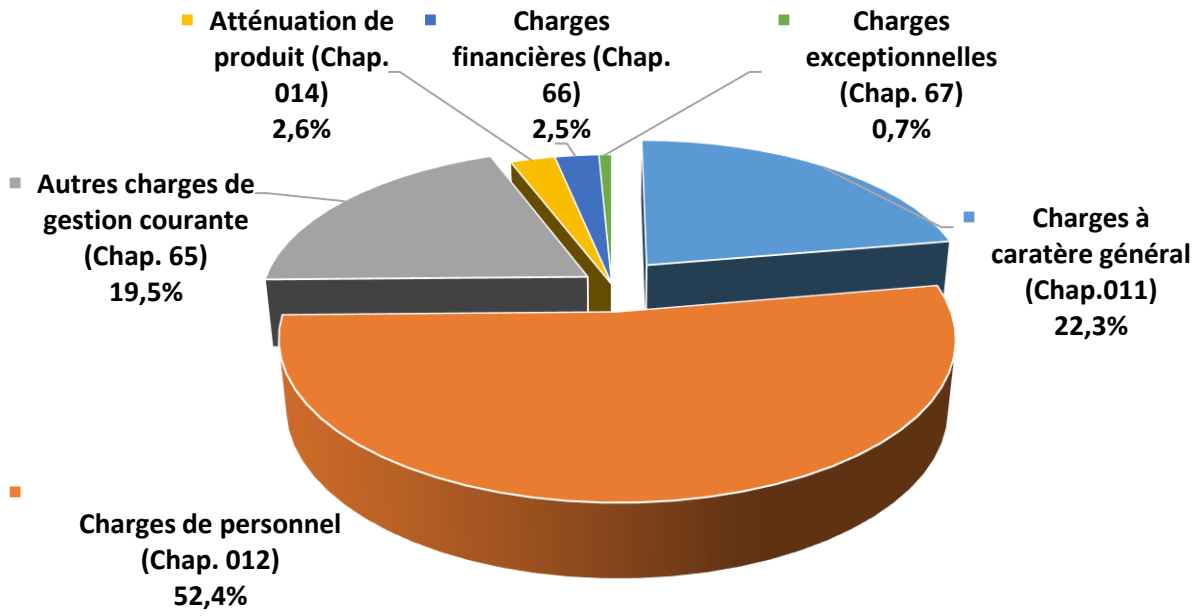

► *Les recettes réelles de fonctionnement*

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 23 972 K€ (y compris le produit de cessions). Il diminue de manière importante avec une évolution de - 9,2 %, soit - 2 438 K€ par rapport au budget primitif 2018 (DM et notifications non comprises).

Cette évolution est néanmoins à relativiser car elle provient des montants importants de recettes exceptionnelles qui avaient été inscrits au budget 2018. En effet et pour mémoire, il avait été inscrit en 2018 un montant de 1 130 K€ correspondant à des dividendes versés par la SEM Action Immobilière de Sélestat avant sa dissolution. Par ailleurs, un montant de 2 000 K€ avait été proposé à inscription au titre des aliénations (au final, 1 666 K€ ont été réalisés), contre un montant de 250 K€ retenu dans le budget 2019.

De leur côté, les recettes de gestion progressent avec une évolution de + 2,2 %, soit + 505 K€. Le chapitre Dotations et Participations (17,9 % des recettes réelles de fonctionnement) diminue de - 2,8 %, soit un manque à gagner de budget à budget de 123 K€. Cette baisse est en réalité plus importante mais apparaît minorée en 2019 en raison de l'inscription des participations attendues pour l'organisation de la biennale d'Art Contemporain de Sélestat (50 K€).

Le chapitre impôts et taxes progresse de 428 K€ (+ 2,6 %) pour atteindre 16 930 K€, soit 70,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette prévision basée sur les notifications fiscales 2018 prend en compte le maintien des taux d'imposition de la fiscalité directe locale,

conformément aux engagements pris en termes de maîtrise de la pression fiscale sur le territoire.

Les produits des services progressent de + 15 % pour atteindre 1 657 K€ (+ 216 K€). Cette augmentation provient pour une partie substantielle de la refacturation de frais aux budgets annexes et à la Communauté de Communes de Sélestat (+163 K€). On retrouve également l'inscription de nouvelles recettes liées à l'ouverture de l'aire d'accueil pour camping-cars (33 K€), ou encore les recettes attendues liées aux actions entreprises pour valoriser les linéaires boisés sur le banc communal dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Dynamelio » (33,2 K€). Les autres produits de gestion courante sont évalués à 761 K€ et évoluent de + 25 K€ notamment sous l'effet de la progression du produit issu des loyers (+22 K€).

Le chapitre enregistrant les recettes financières revient à montant habituel pour s'établir à 41 K€. Ce dernier avait connu une forte hausse en 2018 avec le versement de dividende de l'Action Immobilière de Sélestat (+ 1 130 K€). Les recettes exceptionnelles diminuent également de manière importante (- 1 815 K€) pour s'établir à 263 K€ (2 075 K€ en 2018 dont 2 000 K€ au titre des aliénations). La prévision d'aliénation se porte à 250 K€.

Au global, en raison de l'effet de la baisse importante des recettes financières et exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de manière significative, avec une évolution de -9,2 % de budget à budget pour s'établir autour de 23 972 K€ (- 2 438 K€). Cette évolution est à l'origine de la baisse de la CAF en 2019.

Distribution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2019

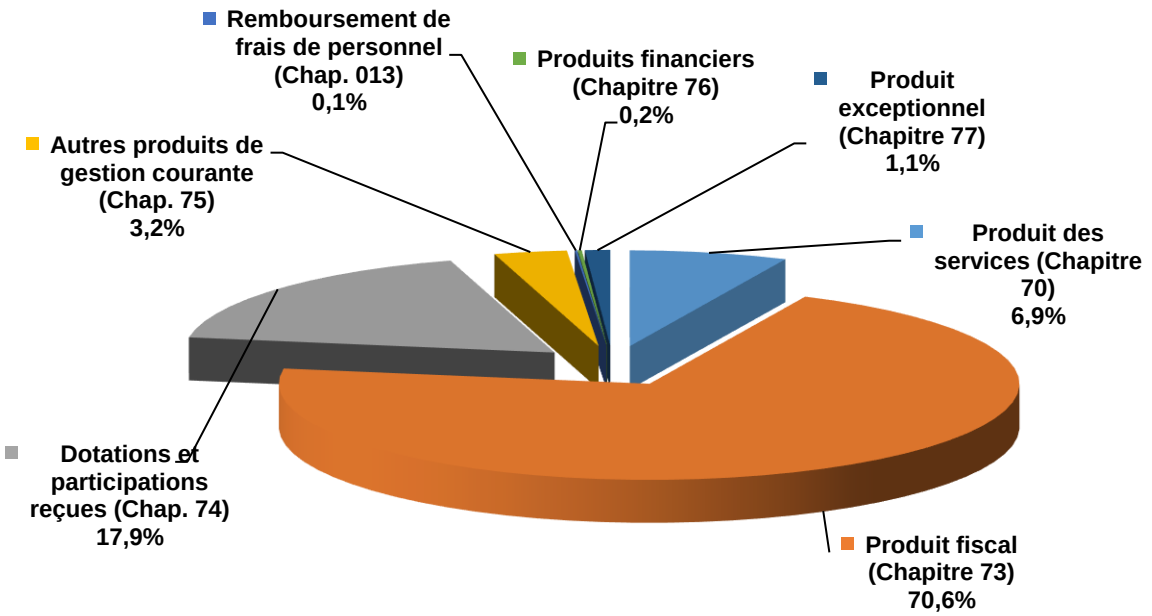

Récapitulatif recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2019

Recettes de fonctionnement (K€)	BP 2018	BP 2019	Evolution BP 2019/BP 2018	Structure BP 2019
Produit fiscal (Chapitre 73)	**16 503**	**16 930**	**2,6%**	**70,6%**
- Produit fiscal 4 taxes	11 720	12 138	3,6%	50,6%
- Produit de la CVAE	1 560	1 570	0,6%	6,5%
- Produit TASCOM	705	705	0,0%	2,9%
- Produit Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité	400	400	0,0%	1,7%
- Produit des droits de mutation	430	460	7,0%	1,9%
- Produit Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	165	135	-18,2%	0,6%
- FNGIR	1 461	1 460	0,0%	6,1%
- Autre produit fiscal	62	62	0,0%	0,3%
Dotations et participations reçues (Chap. 74)	**4 418**	**4 295**	**-2,8%**	**17,9%**
- Dotation forfaitaire	2 952	2 838	-3,9%	11,8%
- Dotation de Solidarité Rurale	0	180		0,8%
- Dotation de Solidarité Urbaine	168	0	-100,0%	0,0%
- Participations reçues	77	71	-8,2%	0,3%
- Compensation fiscales dont DCRTP	1 179	1 161	-1,5%	4,8%
- Autres	42	45	8,1%	0,2%
Produit des services (Chapitre 70)	**1 441**	**1 657**	**15,0%**	**6,9%**
- Concession cimetière	54	46	-14,8%	0,2%
- Droits de place, stationnement, Redv. Occ.Domaine.Pub	532	249	-53,2%	1,0%
- Travaux	9	11	20,4%	0,0%
- Redevances à caractère culturel (Dont Corso)	10	16	62,0%	0,1%
- Mise à disposition de personnel (BA, CCAS, CCS)	441	599	36,0%	2,5%
- Remboursement de frais (BA;CCAS…)	184	197	6,9%	0,8%
- Autre produit des services	211	539	155,0%	2,2%
Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	**736**	**761,240**	**3,4%**	**3,2%**
- Autres	21	24	13,3%	0,1%
Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	**65**	**25,000**	**-61,8%**	**0,1%**
Produits financiers (Chapitre 76)	**1 172**	**40,630**	**-96,5%**	**0,2%**
Produits exceptionnels (Chapitre 77)	**2 075**	**263**	**-87,3%**	**1,1%**
- Produit de cession	2 000	250	-87,5%	1,0%
- Autres	75	13	-82,6%	0,1%
Recettes de gestion	**23 163**	**23 668**	**2,2%**	**98,7%**
Recettes réelles de fonctionnement	**26 410**	**23 972**	**-9,2%**	**100,0%**

b. Une situation financière préservée

La capacité de la Ville à s'adapter à son environnement a permis, depuis de nombreuses années, de préserver des finances saines. Le Budget 2019 s'inscrit dans cette continuité en affichant de solides fondamentaux de gestion.

Ainsi, la capacité de désendettement[1] de la Ville s'établit à 4 ans au Budget Primitif 2019 (4,2 ans hors résultat exceptionnel). Les niveaux d'épargne demeurent à un très bon niveau. L'épargne de gestion s'établit ainsi à 3 507 K€ et progresse de 3,4 % (+116 K€). La Capacité d'Autofinancement (CAF) s'élève à 3 131 K€. Le taux de Capacité d'Autofinancement qui exprime la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements s'établit à 13 %.

Evolution des marges de manœuvres de la Ville (K€ et %)
entre le CA 2014 et le BP 2019

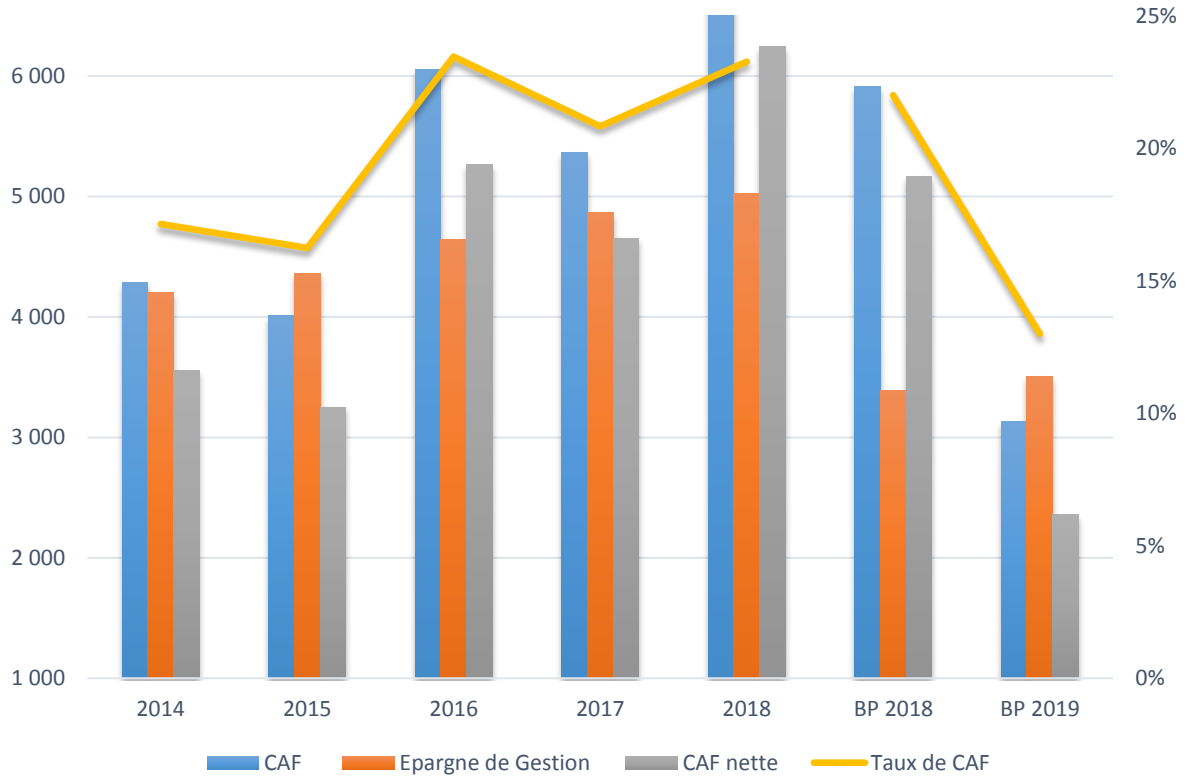

L'endettement par habitant, y compris la dette eau, est de 657 € (Population Insee de 2019, soit 19 422 hbts). A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de plus de 10 000 hbts appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes) était de 1 000 € à la fin de l'exercice 2017[2]. Il s'agit d'un témoin de plus permettant d'apprécier un endettement maîtrisé et adapté aux capacités financières de la Ville.

[1] Ratio d'analyse financière qui permet d'apprécier si l'endettement de la Ville est adapté à ses capacités financières. Exprimé en nombre d'années, il correspond au temps (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en y consacrant la totalité de son épargne brute (CAF).

[2] Source : l'ensemble des données nationales fournies dans ce rapport de présentation proviennent du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique : Les finances des collectivités locales en 2018 ; Annexe 5 : Les disparités des situations communales, départementales

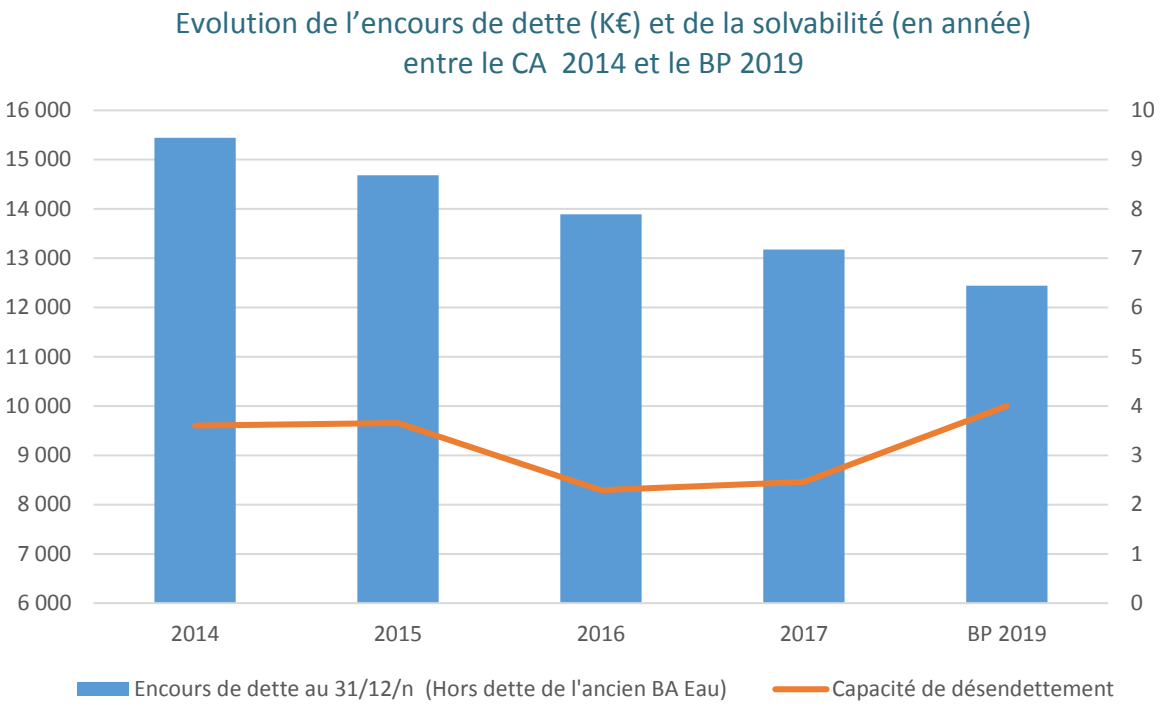

	BP 2018	BP 2019	Ecart BP à BP	Evolution BP à BP
► ***Recettes de gestion***	23 163	23 668	505	2,2%
► ***Dépenses de Gestion***	19 772	20 162	389	2,0%
►**Epargne de gestion**	**3 391**	**3 507**	**116**	**3%**
Résultat financier	599	-486	-1 084	
Résultat exceptionnel	1 922	110	-1812	-94,3%
► **CAF**	**5 912**	**3 131**	**-2 781**	**-47%**
Capacité d'autofinancement courante (g) = (f)-(e) - versement AIS au BP 2018	2 860	3 021	161	6%
CAF Nette du remboursement des emprunts	5 052	2 356	-2 696	-53%
CAF courante Nette du remboursement des emprunts	2 110	2 246	136	6%
►**Taux de CAF**	**22%**	**13%**		**-41%**
Encours de dette / RRF	47%	53%	6%	12,8%
Encours de dette / Habitant au 01-01-N	679 €	652 €	-27 €	-4%
► **Capacité de désendettement**	**2,1**	**4,0**	**1,9**	**90%**
Capacité de désendettement hors résultat exceptionnel, y compris versement dividende en 2018	*4,5*	*4,2*	*-0,3*	

et régionales, par Guillaume Le FORESTIER et Pascal SIMON (DGCL)- septembre 2018 ; Consultable en ligne à l'adresse suivante : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-des-collectivites-locales-2018

c. Une marge nette d'investissement importante

Au vu de ces éléments, la marge de financement prévisionnelle demeure importante et se détermine comme suit :

▪ Epargne Brute (CAF)	3 131 K€
▪ Remboursement en capital des Emprunts	- 775 K€
▪ Autres dépenses d'investissement	- 14 K€
▪ Emprunts (BP 2019)	650 K€
▪ Autres recettes d'investissement (FTVA, etc)	+ 1 722 K€ (hors subvention d'équipement)
Marge nette de financement :	**4 714 K€**

Sur ce montant disponible, il sera proposé d'inscrire 130 K€ en réserve pour dépenses imprévues (130 K€ au BP 2018). Aussi, 4 584 K€ sont disponibles pour financer les investissements inscrits au budget 2019 contre 6 873 K€ au budget 2018.

Cependant, hors emprunts, prévision d'aliénations et recettes financières exceptionnelles, la marge nette de financement s'établit à 3,684 M€ en 2019 contre de 3,873 M€ en 2018, soit une relative stabilité.

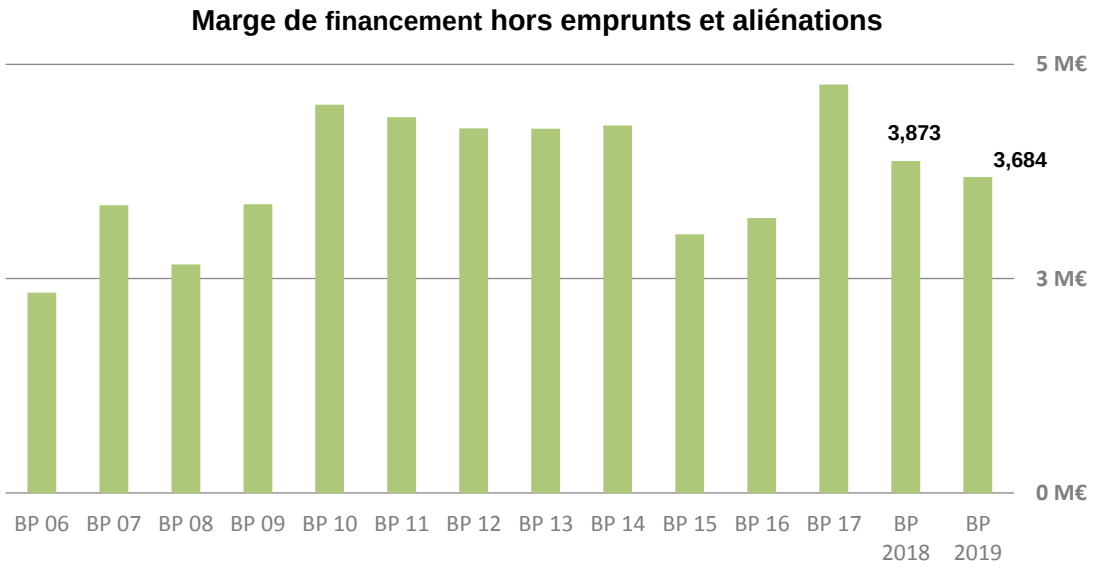

d. La poursuite d'une politique d'investissement soutenue

Ces bons résultats permettent à la Ville de maintenir une politique d'investissement soutenue pour l'attractivité et le rayonnement du territoire. Aussi l'enveloppe consacrée lors du BP 2019 aux investissements nouveaux et à la poursuite des grands projets engagés atteint 5 324 K€ (8 446 K€ au BP 2018, 8 675 K€ au BP 2017 et 8 860 K€ au BP 2016), avec un montant attendu de subvention ou financement sur opération de 740 K€.

Pour mémoire et comme cela a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires 2019,
1 800 K€ supplémentaires seront proposés à inscription lors du vote du budget supplémentaire, prévu au mois de mai prochain, après reprise des résultats de l'exercice 2018. La gestion sérieuse de la ville conjuguée à la perception de recettes exceptionnelles substantielles sur les derniers exercices ont alimenté un excédent de fonctionnement conséquent. Il a toujours été affiché le souhait de flécher ces montants sur le financement de projets d'envergure au service de l'attractivité du territoire[3].

Il sera ainsi proposé au budget supplémentaire 2019 les enveloppes suivantes :

- 700 K€ pour la requalification des espaces publics du quartier gare ;
- 300 K€ pour les travaux de rénovation dans les Eglises ;
- 400 K€ pour la requalification des espaces sportifs du secteur Charlemagne ;
- 400 K€ pour l'installation de jeux d'eau extérieurs à la piscine des remparts ;

Au global, il est donc d'ores et déjà prévu de budgétiser une enveloppe totale d'investissement de 7 124 K€ en 2019. On constate que contrairement à certaines collectivités qui ont fait le choix de baisser drastiquement leurs dépenses d'investissement pour faire face à la baisse des dotations versées par l'état et un contexte financier tendu, la Ville a fait preuve de volontarisme en la matière et continuera à s'engager dans l'avenir. Ce sont plus de 37 M€ qui ont été investis de 2014 à 2018 (36,8 M€ sur le seul budget principal y compris subventions d'équipements versées).

En 2017, cela représentait ainsi un montant de 398 € par habitant. Hors subvention d'investissement à verser, cela représentait 392 € par habitant, alors que la moyenne constatée au niveau national pour les communes de la même strate démographique était de 325 € par habitant pour la même année [4](communes de plus de 10 000 hbts appartenant à un

[3] *Se référer aux rapports annuels sur les orientations budgétaires, notamment à leur annexe dédiée aux opérations d'envergure comportant les inscriptions budgétaires pluriannuelles.*

[4] *L'année 2017 est retenue ici comme référence car il s'agit de la donnée nationale connue la plus récente. Il s'agit d'analyser des données comparables.*

groupement fiscalisé 4 taxes). Il en va également du soutien de la Ville apporté à l'économie locale.

Au total, 74 % des investissements inscrits au budget primitif 2019 seront financés sur ressources propres. Le solde sera financé à hauteur de 14 % (740 K€) par des subventions et participations à percevoir, témoignant de la qualité et de l'aspect fédérateur des projets mis en œuvre, et à hauteur de 12 % (650 K€) part recours à l'emprunt.

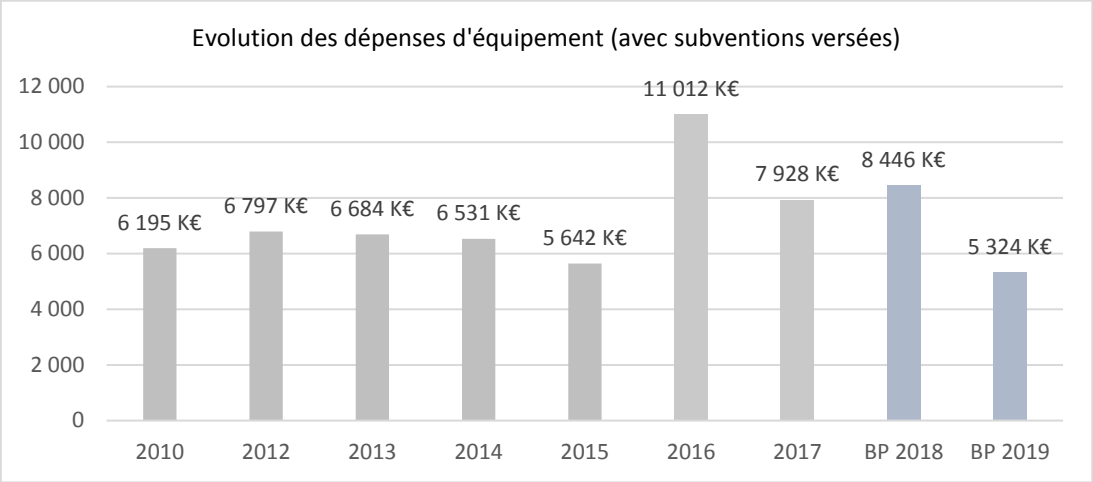

Les grandes enveloppes d'équipement 2019 par secteur d'intervention sont (détail joints au présent rapport):

- Urbanisme, voirie et environnement : 2 762 K€ ;
- Culture, patrimoine et animation : 1 108 K€ ;
- Education, jeunesse et sport : 699 K€ ;
- Service public, solidarité, sécurité et autres : 755 K€ ;

e. Un niveau d'endettement maîtrisé et adapté à la Ville

Le montant de la dette communale s'établit au 1er janvier 2019 à 12 756 K€ contre 13 179 K€ au 1er janvier 2018, soit une baisse de 423 K€. Hors reprise au budget principal de la dette de l'ancien budget annexe de l'eau (qui constitue en réalité une dette du SDEA, remboursé par ce dernier), l'encours de dette propre à la Ville est de 12 440 K€ et a connu une baisse de 739 K€ en 2018.

Au global, l'endettement par habitant, y compris la dette eau, est de 657 € (Population Insee de 2019, soit 19 422 hbts). A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de plus de 10 000 hbts appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes) était de 1 000 € à la fin de l'exercice 2017. Cela témoigne pour la Ville d'un endettement maîtrisé et adapté à ses capacités financières.

La structure de la dette fait apparaître 7 lignes d'emprunt avec une répartition équilibrée entre un encours de dette sécurisé à taux fixe (66 % de l'encours total) et une dette à taux variable (16,7 % de l'encours total) permettant à la ville de profiter de taux de marchés historiquement bas (Taux à 0 % actuellement).

Enfin, la dette comporte un emprunt dit structuré, représentant 17,3 % de l'encours. Le taux de ce prêt qui avait été cristallisé à 4,37% pour les échéances 2011, 2012 et 2013, est depuis 2014 celui prévu au contrat, soit un taux de 3,55 %. Les anticipations de marché actuelles sont favorables à la Ville et écartent pour l'instant, tout risque d'activation de la formule structurée. Pour rappel, s'agissant d'un produit de pente, le risque de taux se concrétise lorsque l'écart entre les taux longs (CMS 30 ans) et les taux courts (CMS 1 an) est égal ou inférieur à 0,30 points de % (30 points de base). Or, cet écart oscille depuis 2014 entre 1 et 1,50 points de % (100 et 150 points de base). A titre indicatif, à la date de finalisation du présent rapport, soit le 14/02/2019, l'écart était de 1,453 points, avec un CMS 1 an s'établissant à -0,236 et un CMS 30 ans s'établissant à 1,217 points.

Stock au 01/01/2019	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés	Total
Encours	8 420 K€	2 126 K€	2 209 K€	**12 756 K€**
Pourcentage de l'encours	66,0%	16,7%	17,3%	**100%**
Nombre d'emprunts	5	2	1	**8**
Taux Moyen	4,7%	0,00	3,6	**3,6**

Evolution de l'encours de dette et de l'endettement par habitant depuis 2010

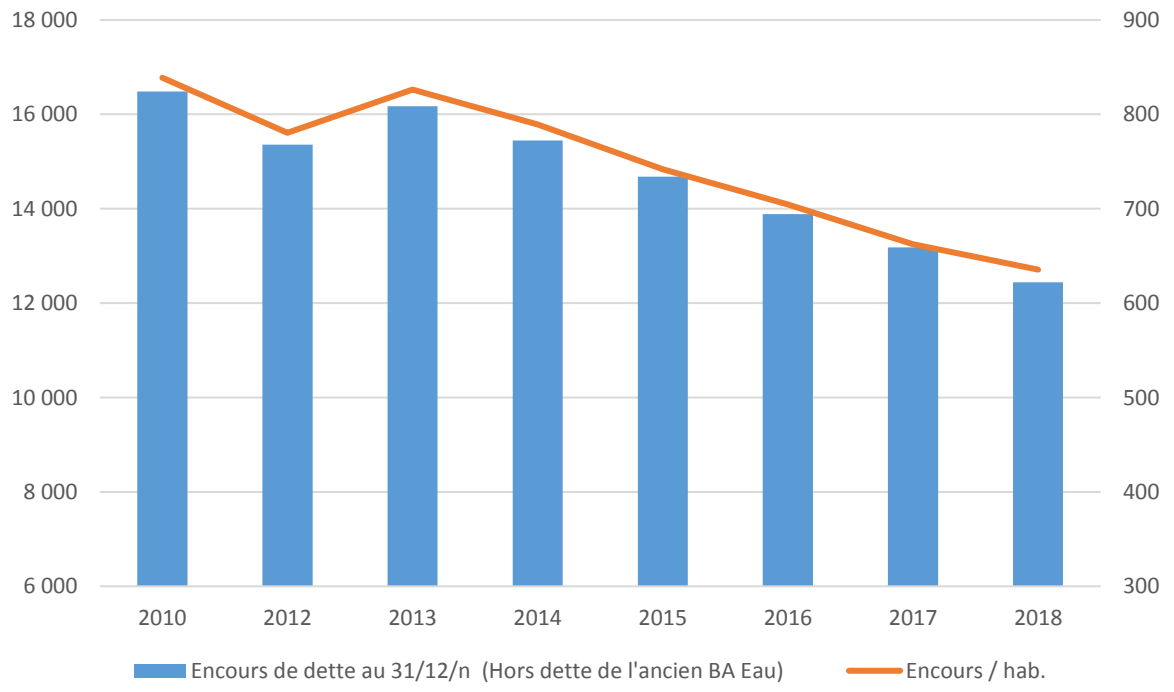

f. Tableau récapitulatif budget principal 2019

En K€	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 19-BP18	Evolution BP 19/ BP 18
■ ***Recettes de gestion (a)***	**23 163**	**23 668**	**505**	**2,2%**
Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	1 441	1 657	216	15,0%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	16 503	16 930	428	2,6%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations reçues	4 418	4 295	-123	-2,8%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	736	761	25	3,4%
Chapitre 013 - Atténuation de chapitre	65	25	-40	-61,8%
■ ***Dépenses de Gestion (b)***	**19 772**	**20 162**	**389**	**2,0%**
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 464	4 642	178	4,0%
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 930	10 930	0	0,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 883	4 055	171	4,4%
Dont - Contributions d'équilibre aux budgets annexes	*1 742*	*1 909*	167	9,6%
Dont - Subventions de fonct. aux ass. & organismes	*1 854*	*1 862*	8	0,4%
Chapitre 014 - Atténuation de produits (dont FPIC)	495	535	40	8,1%
► **Epargne de gestion (c) = (a)-(b)**	**3 391**	**3 507**	**116**	**3,4%**
Chapitre 76 Produits financiers	1 172	41	-1 132	-96,5%
Chapitre 66 Charges Financières	574	526	-47	-8,3%
Dont Intérê Intérêts des emprunts (î + Icne)	*470*	*450*	-20	-4,3%
(d) *Résultat Financier*	**599**	**-486**	**-1 084**	**-181,1%**
Chapitre 77 Produits exceptionnels	75	13	-62	-82,6%
Chapitre 024 Prévision d'aliénations (exécuté au chapitre 77 au CA)	*2 000*	*250*	-1 750	-87,5%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	152	153	1	0,6%
Dont Sub. exceptionnelles pour les associations	*110*	*113*	3	2,4%
(e) *Résultat Exceptionnel*	**1 922**	**110**	**-1 812**	**-94,3%**
► **Capacité d'autofiancement (f) =(c)+(d)+(e)**	**5 912**	**3 131**	**-2 781**	**-47,0%**
Capacité d'autofinancement courante (g) = (f)-(e) - versement AIS au BP 20	*2 860*	*3 021*	*162*	*5,6%*
Recettes définitives d'investissement (h)	1 855	1 722	-133	-7,2%
. Dont FCTVA	1 150	1 100	-50	-4,3%
Dépenses d'Investissement Hors équipement (i)	763	789	26	3,3%
. Dont Remboursement en capital des emprunts	750	775	25	3,3%
Réserve (Inscription Budgétaire - chapitre 022) (j)	**130**	**130**	**0**	**0,0%**
Financement propre disponible (k)= (f) + (h) -(i)- (j)	**6 873**	**3 934**	**-2 939**	**-42,8%**
►**Emprunts prévus (l)**	**0**	**650**	**650**	
► **Total financement disponible équipement (m) = (K)+(l)**	**6 873**	**4 584**	**-2 289**	**-33,3%**
►Subventions attendues ou autres recettes sur projets d'investissements (n)	1 573	740	-833	-52,9%
►**Total dépenses d'équipement (o)= (m)+ (n)**	**8 446**	**5 324**	**-3 122**	**-37,0%**
Encours de dette au 1/1/n *(Avec reprise du stock de dette de l'ancien BA eau en 2019. Pour mémoire, celui-ci est remboursé par le SDEA).*	**13 507**	**12 756**	**-751**	**-5,6%**
Endettement net	-750	-125	625	-83,3%
Encours de dette au 31/12/n	**12 757**	**12 631**	-126	-1,0%
CAF Nette du remboursement des emprunts	5 162	2 356	-2 806	-54,4%
Taux de CAF	22%	13%		-41,7%
Encours de dette au 01-01 / RRF	51%	53%		4,0%
Encours de dette au 01-01 / Habitant	679 €	652 €	-27	-4,0%
Capacité de désendettement	**2,2**	**4,0**	1,9	87,0%
Capacité de désendettement hors résultat exceptionnel	4,5	4,2	-0,3	-6,3%

II. Les Budgets Annexes

Le budget de la Ville comporte 5 budgets annexes. Cette partie de la note présente les orientations essentielles pour 2019 de ces budgets.

a. PISCINE DES REMPARTS

BUDGET ANNEXE DE LA PISCINE DES REMPARTS

	RAPPEL B.P. 2018	BP 2019 Prévisions	Evol.
1. DEPENSES COURANTES			
FRAIS DE PERSONNEL	*605 120 €*	**597 410 €**	**-1,3%**
FLUIDES (Eau, Gaz, Electricité)	*227 000 €*	**234 000 €**	**3,1%**
MAINTENANCE DE L'EQUIPEMENT (immobilier + mobilier)	*80 300 €*	**79 700 €**	**-0,7%**
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION	*100 800 €*	**97 620 €**	**-3,2%**
▶**TOTAL DES DEPENSES COURANTES**	*1 013 220 €*	**1 008 730 €**	**-0,4%**
2. RECETTES COURANTES			
RECETTES DES ENTREES & DES ACTIVITES	*353 000 €*	**352 000 €**	**-0,3%**
dont entrées public & scolaires	*255 000 €*	***255 000 €***	0,0%
dont leçons natation, aquagym, bébés nageurs …	*86 000 €*	***86 000 €***	0,0%
dont sauna hammam	*12 000 €*	***11 000 €***	-8,3%
AUTRES RECETTES	*33 850 €*	**19 530 €**	**-42,3%**
redevance délégataire chaufferie, soirées à thème, recouv. Frais			
▶**TOTAL DES RECETTES COURANTES**	*386 850 €*	**371 530 €**	**-4,0%**
3. RESULTAT COURANT (2 - 1)	*-626 370 €*	**-637 200 €**	**1,7%**
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	*20 000 €*	**20 000 €**	**0,0%**
ACQ. DE MOBILIER ET DE MATERIELS D'EQUIPEMENT	*20 000 €*	**20 000 €**	**0,0%**
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	*3 000 €*	**2 200 €**	**-**
EMPRUNTS	*0 €*	**0 €**	**-**
AUTRES RECETTES (FcTva)	*3 000 €*	**2 200 €**	**-**
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	*0 €*	**0 €**	**-**
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DU BUD. PPAL	*-643 370 €*	**-655 000 €**	**1,8%**

Le budget global de l'équipement est de 1,047 M€. Hors écritures d'ordre, le budget s'élève à 1,029 M€ (1,033 M€ en 2018, 1,048 M€ en 2017 et 1,025 M€ en 2016). Son financement est assuré à 36 % (374 K€) par des recettes propres et à 64 % (655 K€) par une contribution d'équilibre du budget principal. Les principales caractéristiques de ce budget sont :

- Volume des dépenses d'exploitation : 1 009 K€, - 0,4 % ;
- Crédits d'équipement : 20 K€ (20 K€ en 2018) ;
- Volume des recettes d'exploitation hors subvention d'équilibre : 372 K€, - 4,0 % ;
- Contribution d'équilibre du budget principal : 655 K€, + 1,8 %, + 12 K€ ;

-

b. BUDGET ANNEXE TANZMATTEN

BUDGET ANNEXE DES TANZMATTEN

	RAPPEL B.P. 2018	B.P. 2019 Prévisions	B.P. 2019 Evol.
1. DEPENSES COURANTES, amortisst de la dette compris			
FRAIS DE PERSONNEL	415 300 €	452 680 €	9,0%
ACHATS DE SPECTACLES	275 900 €	291 600 €	5,7%
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION	404 900 €	399 970 €	-1,2%
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	1 096 100 €	1 144 250 €	4,4%
2. RECETTES COURANTES			
RECETTES DES SPECTACLES	260 000 €	265 000 €	1,9%
LOCATIONS DE SALLES	82 000 €	82 000 €	0,0%
SUBVENTIONS			
. du Conseil régional	6 500 €	9 500 €	
. du Conseil Départemental	81 400 €	81 400 €	0,0%
. d'autres partenaires (Etat, ACA ...)	8 700 €	10 430 €	19,9%
AUTRES RECETTES	57 600 €	81 920 €	42,2%
TOTAL DES RECETTES COURANTES	496 200 €	530 250 €	6,9%
3. RESULTAT COURANT (2 - 1)	-599 900 €	-614 000 €	2,4%
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	25 100 €	25 000 €	-0,4%
ACQ. DE MOBILIER ET DE MATERIELS D'EQUIPEMENT	25 100 €	25 000 €	
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DU BUD. PPAL	-625 000 €	-639 000 €	2,2%

Le budget 2019 de la structure s'établit à 1,194 M€. Hors écritures d'ordre, le budget total est de 1,169 M€ (1,121 M€ en 2018, 1, 114 M€ en 2017 et 1,093 M€ en 2016), dont 25 K€ de dépenses d'investissement. Son financement est assuré à 45 % (530 K€) par des recettes propres et à 55 % (639 K€) par une contribution d'équilibre du budget principal.

Les évolutions suivantes sont constatées :

- Volume des dépenses d'exploitation : 1 144 K€, + 4,4 %, soit + 48 K€ ;
- Crédits d'équipement : 25 K€ (stable) ;
- Volume des recettes hors subvention d'équilibre : 530 K€, + 6,9 %, soit + 34 K€ ;

La progression des recettes ne compensant pas la progression des dépenses, la subvention d'équilibre enregistre une hausse de + 2,2 % pour s'établir à 639 K€ (+14 K€).

c. BUDGET ANNEXE « FORÊTS »

BUDGET ANNEXE DES FORÊTS

	RAPPEL B.P. 2018	B.P. 2019 Prévisions	B.P. 2019 Evol.
1. DEPENSES COURANTES, amortisst de la dette compris			
CONTRIBUTION AU SIVU FORESTIER	271 850 €	316 840 €	16,5%
AUTRES FRAIS DES SERVICES	493 050 €	533 520 €	8,2%
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	764 900 €	850 360 €	11,2%
2. RECETTES COURANTES			
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE			
. Produit des coupes de bois	640 170 €	734 790 €	14,8%
. Location des droits de chasses	104 600 €	102 000 €	-2,5%
. Autres	23 430 €	23 370 €	-0,3%
SUBVENTIONS			
. de l'Etat	21 000 €	14 000 €	
. autres			
AUTRES RECETTES	5 700 €	6 200 €	8,8%
TOTAL DES RECETTES COURANTES	794 900 €	880 360 €	10,8%
3. RESULTAT COURANT (2 - 1)	30 000 €	30 000 €	0,0%
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	30 000 €	30 000 €	0,0%
- Frais d'Etudes	0 €	0 €	
- Travaux et équipements	30 000 €	30 000 €	
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = EQUILIBRE	0,00 €	0,00 €	

Le volume total du budget « Forêts » s'établit à 880 K€ hors écritures d'ordre, dont 30 K€ de dépenses d'investissement. Les dépenses courantes progressent de manière substantielle en 2019. Elles s'établissent à 850 K€, contre 765 K€ au budget 2018 (+ 85 K€). La contribution versée au SIVU progresse de 16,5 % pour atteindre au total un montant de 317 K€. Le reste des dépenses évolue de 8,2 %. Dans le même temps, l'un étant la conséquence de l'autre, le produit des coupes de bois s'établit à 735 K€ et progresse de + 14,8 %, soit + 95 K€ (640 K€ en 2018). On note l'inscription d'une subvention de 14 K€ dans le cadre du dispositif Dynamelio de l'AMI Dynamic Bois.

Les ressources propres sont suffisantes pour équilibrer les dépenses. Les données retenues sont conformes à l'état prévisionnel des coupes et travaux forestiers pour 2019. Des crédits d'équipement sont inscrits en investissement à titre prévisionnel pour un montant de 30 K€.

d. BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE

BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE

	Rappel BP 2018	**B.P. 2019 Prévisions**
1. DEPENSES COURANTES, amortisst de la dette compris		
Faris de personnel	*246 230 €*	**357 760 €**
Fluides	*78 000 €*	**98 000 €**
Maintenance des bâtiments	*15 500 €*	**61 500 €**
Frais de nettoyage des Locaux		**32 000 €**
Budget Ouverture EN 2018. Com et réception en 2019	*156 000 €*	**28 500 €**
Saison culturelle et exposition temporaires		**135 000 €**
Achalandage boutique	*40 000 €*	**55 000 €**
Remb. à collectivité de rattach.	*18 400 €*	**92 500 €**
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION	*53 200 €*	**114 400 €**
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	*607 330 €*	**974 660 €**
2. RECETTES COURANTES		
Recettes entrees	*80 000 €*	**198 500 €**
Recettes boutiques	*40 000 €*	**100 000 €**
Locations de salles	*3 000 €*	**22 000 €**
Remb. à collectivité de rattach.		**47 160 €**
AUTRES RECETTES	*15 000 €*	**14 000 €**
TOTAL DES RECETTES COURANTES	*138 000 €*	**381 660 €**
3. RESULTAT COURANT (2 - 1)	*-469 330 €*	**-593 000 €**
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	*4 000 €*	**22 000 €**
ACQ. DE MOBILIER ET DE MATERIELS D'EQUIPEMENT	*4 000 €*	**22 000 €**
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	*0 €*	**0 €**
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	*0 €*	**0 €**
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DU BUD. PPA	*-473 330 €*	**-615 000 €**

Le budget global 2019 (hors opérations d'ordre) s'établit à 997 K€ (611 K€ en 2018) avec l'inscription d'une provision de 22 K€ en investissement pour faire face à d'éventuelles dépenses d'équipement (4 K€ en 2018).

Au niveau des dépenses, les frais de personnel s'élèvent à 358 K€ en année pleine (246 K€ au budget 2018). Les dépenses de fluides sont évaluées à 98 K€ (78 K€ pour les 9 premiers mois). On retrouve également 61,5 K€ dévolus au frais de maintenance du bâtiment et 32 K€ pour les frais de nettoyage des locaux. Par ailleurs, 135 K€ sont prévus pour la programmation culturelle de l'établissement et 20 K€ pour la communication. Enfin, une enveloppe de 55 K€ est prévue pour l'achalandage de la boutique après 9 premiers mois réussis. Du côté des recettes, le produit des entrées est estimé à 180 K€ pour cette première année pleine d'exploitation, avec une hypothèse de fréquentation maintenue de 40 000 personnes. On retrouve également 18,5 K€ de produits liés aux entrées (visites guidées, redevances diverses, pass musée, etc…). Pour la boutique, l'objectif de vente retenu est de 100 K€.

e. BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »

BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE
Activités d'inhumation et d'exhumation

	RAPPEL B.P. 2018	B.P. 2019
1. DEPENSES COURANTES, amortisst de la dette compris		
FRAIS FACTURES PAR LE BUDGET PRINCIPAL	21 200 €	20 750 €
Interventions du service parcs et jardins & quote-part de frais généraux		
AUTRES FRAIS DES SERVICES	7 800 €	4 250 €
ANNUITES DES EMPRUNTS	0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	29 000 €	25 000 €
2. RECETTES COURANTES		
PRESTATIONS DE SERVICE	32 000 €	28 000 €
(Facturation des travaux d'inhumation et d'exhumation - cimetière & columbarium)		
TOTAL DES RECETTES COURANTES	32 000 €	28 000 €
3. EPARGNE DISPONIBLE (2 - 1)	3 000 €	3 000 €
4. DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 000 €	3 000 €
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
6. RESERVE POUR DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €
7. RESULTAT (3 - 4 + 5 - 6) = EQUILIBRE	0 €	0 €

Le budget global 2019 s'établit à 28 K€ contre 32 K€ au budget 2018. Les données en fonctionnement restent relativement stables en dépit d'une baisse des recettes. A noter l'inscription d'une provision de 3 K€ en investissement pour faire face à d'éventuelles dépenses d'équipements.

ANNEXES

► *Liste des subventions votées dans le cadre du Budget 2019 :*

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Imputation	DESIGNATION DES BENEFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	Nature juridique de l'organisme	MONTANT Rappel B.P. 2018	MONTANT B.P. 2019
INVESTISSEMENT				
3	**CULTURE**			
31401	**Cinemas et autres salles de spectacles**			
20422	- Subvention pour la réalisation d'un complexe cinématrographique en zone Sud		0,00 €	300 000,00 €
	Note : - dossier en cours d'instruction			
32401	**Entretien du Patrimoine Culturel-Monuments Historiques**			
20422	- Subvention au Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Sélestat (Travaux au Foyer Martin BUCER)		16 000,00 €	0,00 €
33008	**Action Culturelle - Maison du Pain**			
20421	- Subvention à la Maison du Pain d'Alsace	Ass.	125 000,00 €	0,00 €
4	**SPORT ET JEUNESSE**			
40009	**Services communs**			
20422	- Club de Canoe-Kayak Club de l'Ill-Sélestat (CAKCIS)	Ass.	6 000,00 €	0,00 €
7	**LOGEMENT**			
70009	**Services communs**			
20422	- Divers bénéficiaires	Divers	180 000,00 €	280 000,00 €
	Note : - Aides financières pour travaux patrimoniaux- politique patrimoniale			
20422	- Divers bénéficiaires	Divers	226 000,00 €	60 000,00 €
	Note : - Aides financières Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) réparties comme suit : 60K€ (150 K€ en 2018) pour les subventions complémentaires ANAH; 0K€ (10 K€ en 2018) pour les subventions propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'ANAH; 0K€ (66 K€ en 2018) pour les subventions TEPCV; (DCM n°333 du 28/04/16)			
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			**553 000,00 €**	**640 000,00 €**
SUBVENTIONS ORDINAIRES (pour le fonctionnement de l'organisme- Chapitre Budgétaire 65)				
0	**SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES**			
02509	**Aides aux associations (non classées ailleurs)**			
6574	- Oeuvres sociales du Personnel municipal de la Ville de Sélestat	Ass.	374 000,00 €	372 800,00 €
	. dont pour tickets de restauration : 158 900 € (160 900 € en 2018)			
	- Groupement des Associations patriotiques de Sélestat et environs / Sélestat	Ass.	1 300,00 €	1 300,00 €
	- Centre international d'initiation aux droits de l'Homme / Sélestat	Ass.	11 800,00 €	12 000,00 €
	- Ass. Culture et expression locale Limersheim, Radio Azur FM / Sélestat	Ass.	8 000,00 €	8 000,00 €
2	**ENSEIGNEMENT - FORMATION**			
20009	**Services communs**			
6574	- Association des Parents d'élèves de l'Enseignement public (P.E.E.P.) / Sélestat	Ass.	100,00 €	100,00 €
25509	**Classes de découvertes**			
6574	- Diverses coopératives et organismes scolaires de Sélestat	Ass.	11 350,00 €	4 600,00 €
3	**CULTURE**			
31109	**Autres activités musicales, lyriques & chorégraphiques**			
6574	- Ecole de musique de Sélestat / Sélestat	Ass.	160 000,00 €	170 000,00 €
	- Société Harmonie 1990 / Sélestat	Ass.	9 000,00 €	9 000,00 €
	- Orchestre de chambre de Sélestat / Sélestat	Ass.	1 500,00 €	1 500,00 €
	- Chorale "A Cœur Joie" / Sélestat	Ass.	400,00 €	600,00 €
	- Chœur Lyrique Alsace Centrale / Sélestat	Ass.	400,00 €	800,00 €
	- APEI Centre Alsace - ESAT l'Evasion (dont 3 000 € pour le Centre de Ressources Culture Handicap)	Ass.	8 000,00 €	8 000,00 €
	- Zone 51 / Sélestat (dont 90 000 € pour le personnel)	Ass.	285 000,00 €	285 000,00 €
31309	**Activités théâtrales**			
6574	- Théâtre du Vieux Rempart / Sélestat	Ass.	1 000,00 €	1 000,00 €
	- CCA Section théâtre alsacien / Sélestat	Ass.	1 000,00 €	1 000,00 €

Imputation	DESIGNATION DES BENEFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	Nature juridique de l'organisme	MONTANT Rappel B.P. 2018	MONTANT B.P. 2019
32101	**Bibliothèque Humaniste**			
6574	- Société des Amis de la Bibliothèque humaniste de Sélestat / Sélestat	Ass.	0,00 €	1 000,00 €
33009	**Actions culturelles**			
6574	- Association "Les Machores" / Sélestat	Ass.	10 000,00 €	10 000,00 €
4	**SPORT ET JEUNESSE**			
40009	**Services communs**			
6574	- Office municipal des Sports de la Ville de Sélestat et Associations sportives de Sélestat		391 500,00 €	381 500,00 €
	Note : le montant comprend 151 000 € (161 000 € en 2018) correspondant à l'enveloppe courante d'aides aux associations et organismes sportifs dont 30 000 € à l'OMS (40 000 € en 2018), 230 500 € représentant les subventions pour le sport de haut niveau et les subventions allouées sur convention d'objectifs au titre de la saison sportive (230 500 € au BP 2018).			
	- Club Vosgien de Sélestat	Ass.	700,00 €	800,00 €
	(Dcm 584 du 02.07.2012)			
5	**INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**			
52009	**Interventions sociales**			
657362	- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sélestat	E.P.C.	518 500,00 €	528 800,00 €
6574	- Croix-Rouge française, Délégation locale de Sélestat	Ass.	8 000,00 €	8 000,00 €
	- Association intermédaire Tremplin / Sélestat	Ass.	3 000,00 €	3 000,00 €
	- Association Paprika / Sélestat	Ass.	9 500,00 €	9 500,00 €
	- Association St Vincent de Paul / Sélestat	Ass.	11 000,00 €	11 000,00 €
	- Association des Amis des personnes âgées des Maison Dr Oberkirch / Sélestat	Ass.	500,00 €	0,00 €
	- Association Générale des Familles dont 3 000 € pour les actions liées au lien social et 3 300 € pour les actions Séniors et Grand Âge	Ass.	3 300,00 €	6 300,00 €
	- Association Les Restos du Cœur Sélestat-Bas-Rhin	Ass.	22 000,00 €	22 000,00 €
	- Association Femmes Actives Toutes Générations	Ass.	1 000,00 €	2 000,00 €
8	**AMENAGEMENT & SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**			
83009	**Services communs**			
6574	- Association Eco Manifestation Alsace	Ass.	1 500,00 €	1 500,00 €
9	**ACTION ECONOMIQUE**			
92009	**Aide à l'agriculture**			
6574	- Syndicat des Maraîchers de Sélestat / Sélestat	Ass.	500,00 €	500,00 €
	- Syndicat d'aviculture & de protection des oiseaux de Sélestat et environs / Sélestat	Ass.	400,00 €	400,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ORDINAIRES (Retracées au chapitre budgétaire 65)			**1 854 250,00 €**	**1 862 000,00 €**
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE (retracées au chapitre budgétaire 67)				
3	**CULTURE**			
33011	**Corso Fleuri**			
6745	- Corso Fleuri - Décoration chars	Ass.	6 000,00 €	6 000,00 €
4	**SPORT ET JEUNESSE**			
40009	**Services communs**			
6745	- ASPTT Mulhouse -Tour d'Alsace cyclisme	Ass	10 000,00 €	12 000,00 €
5	**INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**			
52009	**Interventions sociales**			
6745	- Bourses d'accès aux associations sportives et culturelles	-	15 000,00 €	15 000,00 €
	Note : cf. Dcm du 02.07.2002			
7	**LOGEMENT**			
70009	**Services communs**			
67443	- Participation d'équilibre versée à la SPL-CITIVIA	S.P.L.	74 420,00 €	75 100,00 €
	Concession d'aménagement OPAH RU-ORI			
9	**ACTION ECONOMIQUE**			
95009	**Aide au tourisme**			
6745	- Association SlowUp Alsace de la Route des Vins	Ass.	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS POUR ACTIONS PONCTUELLES (retracées au chapitre budgétaire 67)			**110 420,00 €**	**113 100,00 €**

Imputation	DESIGNATION DES BENEFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	Nature juridique de l'organisme	MONTANT Rappel B.P. 2018	MONTANT B.P. 2019
CONTRIBUTIONS A L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES				
3	**CULTURE**			
33001	**Action culturelle**			
6521	- Budget annexe "Tanzmatten"	Régie (*)	625 000,00 €	639 000,00 €
	(*) dotée de l'autonomie financière			
32101	**Bibliothèques et médiathèques**			
6521	- Budget annexe "Bibliothèque Humaniste"	Régie (*)	473 330,00 €	615 000,00 €
	(*) dotée de l'autonomie financière			
4	**SPORT ET JEUNESSE**			
41303	**Piscines**			
6521	- Budget annexe "Piscine des Remparts"	Régie (*)	643 370,00 €	655 000,00 €
	(*) régie directe			
TOTAL CONTRIBUTIONS A L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES (retracées au chapitre budgéraire 65)			**1 741 700,00 €**	**1 909 000,00 €**
TOTAL GENERAL			**4 259 370,00 €**	**4 524 100,00 €**

► *Etat détaillé des propositions d'investissement 2019 :*

	B.P. 2019	
	Dépenses	**Recettes**
1) URBANISME, HABITAT, ENVIRONNEMENT, VOIRIE En K€ …	**2 762,0 K€**	**600,0 K€**
URBANISME, HABITAT, ENVIRONNEMENT		
Quartier Gare		
- Quartier Gare aménagement (place de la gare, parking est et acces sud) **(700 K€ seront inscrits au BS 2019)**	**600,0**	**500,0**
OPAH Renouvellement Urbain		
- Subventions (Complémentaires ANAH)	**60,0**	
Politique Patrimoniale (en lien avec OPAH)		
- Subventions	**280,0**	
- **Autres Opérations Urbanisme, habitat, environnement**		
- Révision-modification PLU	**10,0**	
- Acq. foncières diverses	**30,0**	
- Acq. foncières en périmètre protégé	**9,0**	
- Réfection et restauration de passerelles dans l'Ill*Wald	**11,0**	
- Etudes environenmentales dont protocole PSDRF	**17,0**	
- Restauration de fossés prairiaux	**10,0**	
- Réaménagement Neubruch Nord	**22,0**	
VOIRIE, RESEAUX, CIRCULATION & STATIONNEMENT		
Secteurs prioritaires de réalisation: requalification du Centre Ville		
- Carrefour Pouydraghin, bd charlemagne : aménagement d'emplacements supplémentaires pour bus	**50,0**	
- St Quirin parvis + Hopital en partie	**100,0**	
- Plan Jalonnement	**60,0**	
Voirie - Circulation - aménagements cyclables- stationnement		
- Rue de la forêt	**260,0**	
- Travaux ZI-Nord - sortie rue de la dilligence - rd 1083	**100,0**	**100,0**
- Pérennisation travaux carrefours (après A35)	**50,0**	
- Rues Gouraud - Renouvier	**110,0**	
- Rues Morat - Heyden -Viabilisation terrain SDIS	**50,0**	
- Rues Hôpital - Foulon	**50,0**	
- Sécurisation abords des écoles	**20,0**	
- Ouvrages d'art SNCF - diagnostics et aménagements	**75,0**	
- Chemin de Bergheim - accompagnement zone commerciale Sud	**150,0**	
- Chemin piéton rue du sand - rue de bruxelles	**30,0**	
- Remplacement du parc d'horodateurs	**130,0**	
Eclairage, signalisation, sécurité		
- EP, modernisation prog.	**70,0**	
- E.P., mise aux normes des armoires de commande	**10,0**	
- Participation EDF, extension réseau électricité	**15,0**	
- Défense incendie - poteaux incendie	**30,0**	
- Zones 30 Radars pédagogiques	**8,0**	
- Bornes d'alimentation véhicules électriques	**25,0**	
Autres- investissements récurrents		
- Grosses réparations de voiries	**200,0**	
- Grosses réparations trottoirs	**30,0**	
- Grosses réparations chemins ruraux	**40,0**	

		B.P. 2019	
		Dépenses	Recettes
-	Acq. terrains pour alignements voiries	**20,0**	
-	Jalonnement	**5,0**	
-	Mobilier urbain	**10,0**	
-	Illumination de Noël (réseaux et supports)	**15,0**	
2) CULTURE, PATRIMOINE, ANIMATION	**En K€ …**	**1 108,0 K€**	**140,0 K€**
	Intervention sur le patrimoine historique		
-	Cour des Prélats (dernière façades)	**50,0**	
-	Commanderie Saint-Jean +Cours des Prélats (implantation du SHKT à la cours des Prélats et aménagement intérieurs à al Commanderie dont création d'un accueil urbanisme accessible)	**400,0**	
-	Rénovation des Eglises **(300 K€ seront inscrits en dépenses au BS 2019)**		**100,0**
-	Restauration œuvres d'art Bibliothèque Humaniste, Trésor de la renaissance	**100,0**	**40,0**
-	Restauration livres anciens et précieux, Bibliothèque Humaniste, Trésor de la Renaissance	**30,0**	
	Autres et investissements récurrents		
-	Subvention pour l'accompagnement de la création d'un complexe cinématographique en zone sud	**300,0**	
-	Maison du Pain (réfection sanitaires)	**25,0**	
-	Animation et décoration de Noël, acq. matériel	**10,0**	
-	Local Caméléon, acq. mat. de musique et sono	**3,0**	
-	Tanzmatten, grosses réparations	**40,0**	
-	**Rénovation Énergétique du Patrimoine - AMI**		
-	Travaux	**100,0**	
-	Plan de remplacement Chaudière- Economie d'énergie	**30,0**	
-	*Rempl. des fenêtres ou Travaux Isolation* ***(120 K€ pour l'école Froebel en 2019)***		
-	Plan LED	**20,0**	
3) EDUCATION,JEUNESSE,SOLIDARITE, SPORT, LOISIRS	**En K€ …**	**699,0 K€**	**0,0 K€**
	Education-écoles		
-	Ecole Froebel, remplacement fenêtres	**120,0**	
-	Ecoles, mise en place abris vélos	**10,0**	
-	Acq.de mobilier et de matériel pour les écoles maternelles	**18,5**	
-	Acq.de mobilier et de matériel pour le centre médico scolaire	**3,0**	
-	Acq.de mobilier et de matériel pour les écoles élémentaires	**18,5**	
-	Grosses rép. des écoles maternelles	**40,0**	
-	Grosses rép. des écoles élémentaires	**40,0**	
	Infrastructures sportives		
-	Infrastructures sportives secteur Charlemagne **(400 K€ seront inscrits en dépenses au BS 2019)**		
-	Gymnase Dorlan (Travaux complémentaires pour renforcement de la structure)	**100,0**	
-	Stade Municipal (lancement d'une phase d'étude)	**100,0**	
-	Piscine, création espace de jeux d'eau extérieur **(400 K€ seront inscrits en dépenses au BS 2019)**	**140,0**	
	Autres et investissements récurrents		
-	Grosses réparations des équipements sportifs et de loisirs, crédits annuels	**30,0**	
-	Camping Municipal Equipements de Loisirs, grosses réparations, crédits annuels	**5,0**	
-	Piscine des Remparts, grosses réparations, crédits annuels	**40,0**	
-	Acq.d'équipements sportifs crédits annuels	**10,0**	
-	Terrains engazonnés, amélioration des surfaces, crédits annuels	**10,0**	
-	Aires de jeux, acq. et instal. de modules et rempl. Modules crédits annuels	**10,0**	
-	Acq. Matériel Service des sports	**4,0**	
4) SERVICE PUBLIC ET AUTRES	**En K€ …**	**755,2 K€**	**0,0 K€**
	Travaux ou autres opérations sur bâtiments communaux		
-	Salle Sainte Barbe (diverses interventions)	**50,0**	
-	Maison des Ainés (enveloppe supplémentaire suite à l'avancé du projet)	**50,0**	
-	Grosses réparations batîments communaux, crédits annuels	**100,0**	
-	Grosses réparations locatifs, crédits annuels	**100,0**	

	B.P. 2019	
	Dépenses	Recettes
Sécurité		
- Dispositif de vidéoprotection,extenssion et mise à niveau du parc	**40,0**	
- Dispositif de vidéoprotection,maintien des matériles existants (crédits annuels)	**10,0**	
- Police Municipale Equipement	**2,0**	
Equipement des services (autres)		
- Acq. de véhicules et matériel roulant (parc véhicules Ville)	**180,0**	
- Acq. de matériels pour les équipes techniques	**50,0**	
- Equipements pour les services administratifs	**17,0**	
- Communication, relations publiques, acq. d'équipements	**9,0**	
- Nouvelles technologies de l'information: Renouvellement du parc	**55,0**	
- Nouvelles technologies de l'information : Maintien potentiel logiciel	**35,0**	
- Nouvelles technologies de l'information: Modernisation de l'administration	**20,0**	
- Divers équipements prevention RH	**2,0**	
- Divers Finances (provision)	**35,2**	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	**5 324,2 K€**	**700,0 K€**

► *Ratios financiers officiels du BP 2019 (maquette budgétaire M14)*

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (INSEE)	**19 575**
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 *in fine*)	**118**
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère:	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF = 19773 hbts)		Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	**Financier**	**Fiscal**	**Financier**	**Fiscal**	**Financier**
24 629 453 €	**26 274 054 €**	**1 245,61 €**	**1 328,78 €**	**1 072,76 €**	**1 176,30 €**

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs (Pop INSEE)	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population (5)	1 045 €	1 149 €
2	Produit des impositions directes / population	739 €	807 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population (5)	1 185 €	1 374 €
4	Dépenses d'équipement brut / population (4)	239 €	325 €
5	Encours de dette (6) / population	635 €	1 000 €
6	DGF / population	154 €	230 €
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement (2) (5)	53,4%	57,8%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/ recettes réelles de fonct. (2) (5)	91,5%	89,8%
9	Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement (2) (5)	20,2%	23,6%
10	Encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement (2) (5)	53,6%	72,8%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, …) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue. Pour cette maquette, il s'agit des valeurs publiées dans le rapport de l'Observatoire des Finances Locales intitulé "Les finances des collectivités locales 2018". Il est rédigé sous l'égide du Comité des Finances Locales, instance officielle institué par l'article L. 1211-1 du Code général des collectivités territoriales. Il est notamment chargé de rédiger un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales (article L. 1211-4 du CGCT. Les données sont établies à partir des Comptes de Gestion 2017 (dernières valeurs connues) des Communes de 10 000 habitants et plus appartenant à une Communauté de Communes à Fiscalité Additionnelle (Annexe 5 du rapport 2018 de l'OFL- page N°169).
(4) En ajoutant le compte 204 (subventions d'investissement versées, 640 K€ en 2019), ce ratio serait de 272 €/hab. Sur ce compte, se retrouve notamment au BP 2019, le montant des subventions qui seront allouées dans le cadre de l'OPAH-ORI et de la politique patrimoniale, dépenses constituant de véritables investissements pour le Centre-Ville de Sélestat, ainsi qu'une subvention de 300 K€ pour la réalisation d'un complexe cinématographique en zone sud.
(5) Pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes. Pour la Ville, le montant du reversement au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, mécanisme de péréquation horizontale), soit 520 K€ au BP 2019, est donc retranché des dépenses et des recettes.
(6)L'encours de dette pris en compte pour la détermination de ce ratio correspond à l'encours de dette total de la ville au 01/01/2019, soit un montant de 12 756 K€, minoré, depuis le transfert de la compétence Eau Potable, de la dette de l'ancien BA EAU, soit un montant de 316 K€ au 01/01/2019, pris en charge in fine par le SDEA (remboursement des flux à la Ville).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2019	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,50**		**0,50**	**0,50**		**0,50**
Directeur Général des Services	A	0,50		0,50	0,50		0,50
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**74**	**2,60**	**76,60**	**65,60**	**8,00**	**73,60**
Attaché hors classe	A	1		1,00	1,00		1,00
Attaché Principal	A	5		5,00	2,90	2,00	4,90
Attaché	A	8		8,00	5,90	2,00	7,90
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	8		8,00	7,90		7,90
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7		7,00	6,70		6,70
Rédacteur	B	9		9,00	8,70		8,70
Adjoint Adm.Ppal de 1ère classe	C	11		11,00	10,40		10,40
Adjoint Adm. Ppal de 2ème classe	C	18	2,10	20,10	18,60		18,60
Agent Administratif	C	7	0,50	7,50	3,50	4,00	7,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		**125**	**9,50**	**134,50**	**117,70**	**15,70**	**133,40**
Ingénieur Principal	A	6		6,00	5,00	1,00	6,00
Ingénieur	A	2		2,00	2,00		2,00
Technicien Principal de 1ère classe	B	2		2,00	2,00		2,00
Technicien Principal de 2ème classe	B	8		8,00	6,80	1,00	7,80
Technicien	B	3		3,00	1,00	2,00	3,00
Agent de Maîtrise Principal	C	12		12,00	12,00		12,00
Agent de Maîtrise	C	2		2,00	2,00		2,00
Agent Technique Principal de 1ère classe	C	23		23,00	23,00		23,00
Agent Technique Principal de 2ème classe	C	28	4,60	32,60	32,40		32,40
Agent Technique	C	39	4,90	43,90	31,50	11,70	43,20
FILIERE SOCIALE (d)		**21**	**1,50**	**22,50**	**19,50**	**2,00**	**21,50**
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Ppl 1ère cl.	C	8	-	8	7,90		7,90
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Ppl 2e cl.	C	13	1,50	14,50	11,60	2,00	13,60
FILIERE SPORTIVE (g)		**6**		**6,00**	**6,00**		**6,00**
Educateur des APS Principal de 1ère classe	B	3		3,00	3,00		3,00
Educateur des APS Principal de 2ème classe	B	2		2,00	2,00		2,00
Educateur des APS	B	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**5**		**5,00**	**4,00**	**1,00**	**5,00**
Attaché de conservation du Patrimoine	A	1		1,00	1,00		1,00
Assistant de conservation	B	2		2,00	2,00		2,00
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	1		1,00	1,00		1,00
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	1		1,00	-	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**7**		**7,00**	**7,00**		**7,00**
Chef de Sce de Police Municipal Ppl de 1ère cl.	B	1		1,00	1,00		1,00
Brigadier Chef Principal	C	4		4,00	4,00		4,00
Gardien-Brigadier	C	1		1,00	1,00		1,00
Garde-Champêtre chef principal	C	1		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**238,50**	**13,60**	**252,10**	**220,30**	**26,70**	**247,00**
Pour mémoire Situation au 01/01/ N-1 (y compris le personnel affecté à la Bibliothèque Humaniste)		***262,50***	***13,00***	***275,50***	***228,75***	***42,26***	***271,00***

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitiéde l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année),correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DES TANZMATTEN AU 01/01/2019	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**5,70**	**-**	**5,70**	**3,70**	**2,00**	**5,70**
Attaché	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Rédacteur	B	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint Adm.Ppal de 1ère classe	C	0,90		0,90	0,90		0,90
Adjoint Adm. Ppal de 2ème classe	C	0,80		0,80	0,80		0,80
Agent Administratif	C	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**3**	**-**	**3,00**	**3,00**	**-**	**3,00**
Technicien	B	1		1,00	1,00		1,00
Agent Technique Principal de 1ère classe	C	1		1,00	1,00		1,00
Agent Technique	C	1		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS NON CITES (k)		**1**	**-**	**1,00**	**-**	**1,00**	**1,00**
Emploi contractuel : Régisseur pour les Tanzmatten	B	1		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)	-	**9,70**	**-**	**9,70**	**6,70**	**3,00**	**9,70**
Pour mémoire Situation au 01/01/ N-1	-	***8,70***	***-***	***8,70***	***6,70***	***2,00***	***8,70***

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ;
un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitiéde l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année),correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA PISCINE AU 01/01/2019	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3**	**-**	**3,00**	**3,00**		**3,00**
Agent Administratif	C	3		3,00	3,00		3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**5**	**-**	**5,00**	**3,00**	**2,00**	**5,00**
Agent de Maîtrise	C	1		1,00		1,00	1,00
Agent Technique Principal de 1ère classe	C	1		1,00	1,00		1,00
Agent Technique	C	3		3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		**1**	**-**	**1,00**	**1,00**	**-**	**1,00**
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Ppl 2e cl.	C	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		**7**	**-**	**7,00**	**6,00**	**1,00**	**7,00**
Educateur des APS Principal de 1ère classe	B	2		2,00	2,00		2,00
Educateur des APS Principal de 2ème classe	B	2		2,00	2,00		2,00
Educateur des APS	B	3		3,00	2,00	1,00	3,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)	-	**16,00**	**-**	**16,00**	**13,00**	**3,00**	**16,00**
Pour mémoire Situation au 01/01/ N-1	-	***17,00***	***-***	***17,00***	***14,00***	***3,00***	***17,00***

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.
(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ;
un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitiéde l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année),correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE HUMANISTE AU 01/01/2019	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		**7,80**	**-**	**7,80**	**5,80**	**2,00**	**7,80**
Bibliothécaire	A	1		1,00	1,00		1,00
Attaché de conservation du Patrimoine	A	1		1,00	1,00		1,00
Assistant de conservation Principal de 2e classe	B	1		1,00	1,00		1,00
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1,80		1,80	1,80		1,80
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	3		3,00	1,00	2,00	3,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)	-	**7,80**	**-**	**7,80**	**5,80**	**2,00**	**7,80**
Pour mémoire Situation au 01/01/ N-1 (personnel affecté au budget principal)	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitiéde l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année),correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.